



Économie

Critères

- 12** Contribution des produits forestiers ligneux
- 13** Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux
- 14** Répartition des avantages économiques de la forêt
- 15** Récolte annuelle de bois jugée durable
- 16** Emplois directs, indirects et induits
- 17** Certification forestière



ÉCONOMIE

Les forêts du Québec procurent des avantages multiples à la société, comme des produits ligneux et non ligneux, des loisirs et des services environnementaux. L'aménagement forestier doit maintenir ces avantages à long terme. Les aspects économiques de l'aménagement forestier durable sont examinés en fonction de six critères : la contribution des produits forestiers ligneux, la valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux, la répartition des avantages économiques de la forêt, la récolte annuelle de bois jugée durable, les emplois directs, indirects et induits ainsi que la certification forestière.



Photo : Nathalie Perron

Contribution des produits forestiers ligneux

La part relative du produit intérieur brut (PIB) de l'industrie forestière à celui de l'ensemble de l'économie renseigne sur la santé économique du secteur. Ainsi, la durabilité économique réside dans le maintien des biens et des services fournis par l'industrie du bois. Pour que le secteur soit compétitif, la modernisation technologique demeure un enjeu important dans un contexte de mondialisation. Une plus grande diversification des produits du bois ouvre des possibilités d'expansion pour les industries forestières. En outre, une diversification de la clientèle rend l'industrie moins vulnérable aux problèmes de débouchés.



Photo : MRNF

Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux

Les produits forestiers non ligneux demeurent peu valorisés. En raison d'une demande de plus en plus forte pour ces produits, leur production et leur mise en marché constituent des perspectives d'avenir intéressantes pour la mise en valeur des produits forestiers. Au Québec, la villégiature et les activités de plein air demeurent un levier de développement pour les régions. Quant à la faune, les activités de chasse, de pêche et de piégeage se pratiquent par plusieurs Québécois et fournissent des retombées économiques à la société.



Photo : MRNF

Récolte annuelle de bois jugée durable

La question de la durabilité de la récolte de la matière ligneuse constitue une préoccupation au sein de la population québécoise. Le niveau de récolte annuelle doit refléter les valeurs de la société, maintenir les avantages économiques de la forêt et respecter la capacité des écosystèmes. Ainsi, la durabilité de la récolte permet d'assurer la pérennité des avantages économiques de la forêt aussi bien pour les générations actuelles que pour les générations futures.



Répartition des avantages économiques du secteur forestier

La répartition des avantages économiques de la forêt constitue un gage d'équité sociale pour la population. Les retombées de l'industrie forestière doivent profiter aux entreprises, aux travailleurs, au gouvernement, aux Premières Nations et à la société dans son ensemble. Le système d'allocation de la matière ligneuse doit assurer la diversification des retombées économiques afin que les communautés tributaires de la forêt puissent en bénéficier.

Emplois directs, indirects et induits

La stabilité des emplois renseigne sur le bien-être économique des particuliers et des collectivités. La création d'emplois dans le secteur forestier contribue à la stabilité de plusieurs municipalités, particulièrement celles qui sont mono-industrielles. Ainsi, le maintien, la création et la diversification des emplois en milieu forestier représentent un enjeu majeur de développement des régions du Québec.

Certification forestière

La certification forestière garantit aux consommateurs que les produits forestiers proviennent de forêts exploitées et gérées selon des standards de durabilité reconnus. Ainsi, les initiatives de certification forestière permettent aux industriels de démontrer que la gestion d'une forêt répond aux exigences de l'aménagement forestier durable. De plus, la certification représente une occasion d'intégrer le marché du bois écologique en plein essor, surtout dans le domaine de la construction.



CRITÈRE 12

Contribution des produits forestiers ligneux



OBJECTIF

Maintenir et accroître le rôle de l'industrie forestière dans l'économie québécoise

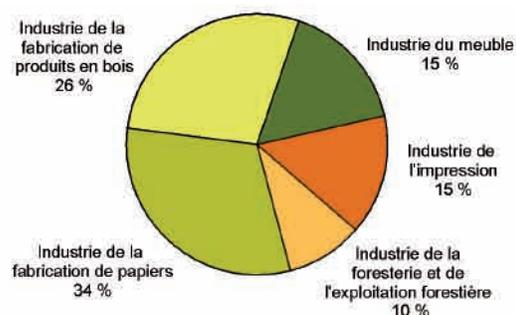
L'industrie forestière joue un rôle moteur dans le développement économique du Québec. Les produits forestiers ligneux alimentent encore l'économie malgré la situation économique difficile (pertes de revenus, pertes d'emplois et fermetures d'usines) qui prévaut dans le secteur depuis 2001.

La crise économique et financière à l'échelle internationale, plus particulièrement aux États-Unis, a entraîné une baisse de la demande des produits ligneux. Par ailleurs, avec la mondialisation des marchés, l'industrie forestière fait face à une concurrence accrue des pays émergents du Sud, de l'Europe de l'Est et de la Russie, ce qui a conduit à la baisse des rendements du secteur.

Contribution à la baisse

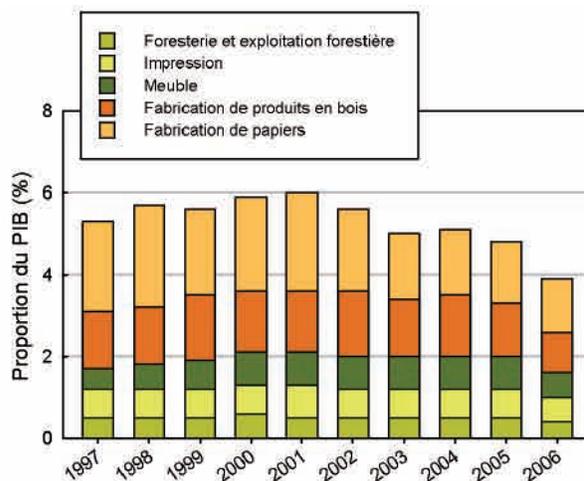
La contribution totale des industries de produits forestiers ligneux à l'économie nationale (PIB du Québec) renseigne sur la santé économique du secteur forestier. Cette contribution a diminué de 2,1 % (2,6 milliards de dollars de baisse du PIB forestier) de 2001 à 2006¹. Parmi les cinq industries du secteur qui se partagent le marché, les industries du papier et des produits en bois occupent 60 % de l'activité économique. L'industrie du papier, fortement touchée par la crise, est responsable de 52 % de la diminution enregistrée. Durant la même période, les exportations québécoises de pâtes et papiers ont connu une baisse, passant de 8 milliards de dollars à 7,5 milliards de dollars.

Parts de marché des industries du secteur forestier en 2006



Source : MRNF (2009)

Contribution des industries de produits forestiers ligneux au PIB du Québec de 1997 à 2006



Source : MRNF (2009)

Même si le secteur forestier connaît des baisses d'activité, il demeure une grande source de création de revenus. En 2006, l'industrie a versé plus de 5 milliards de dollars en salaires et a généré près de 30 milliards de dollars de revenus pour les industriels.

¹ MRNF (2008a)

Masse salariale et revenu total pour le sous-secteur forestier en 2006

Sous-secteur	Masse salariale (milliards de \$)	Revenu total (milliards de \$)
Foresterie et exploitation forestière	0,53	3,09
Fabrication de produits en bois ²	1,38	9,07
Meubles et produits connexes	0,99	3,94
Fabrication de papiers	1,45	10,58
Impression et activités connexes	0,83	3,22
Total	5,18	29,9

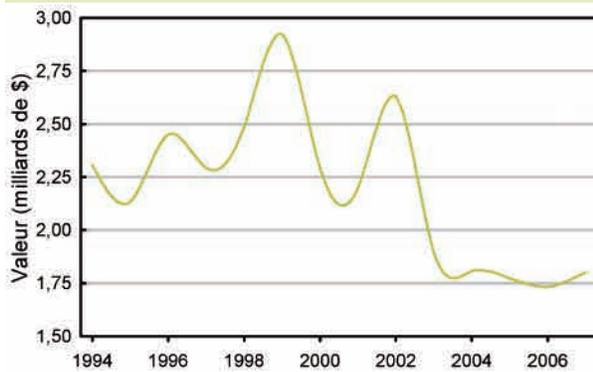
Source : MRNF (2009)

Causes de la crise forestière

Diminution des investissements

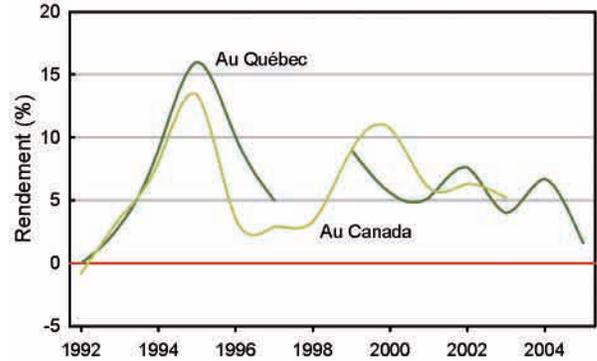
Moteurs de la croissance économique, les investissements dans le secteur forestier québécois ne cessent de décroître depuis 1999. Le contexte de crise et le faible rendement du capital investi³ sont à l'origine de cette diminution. Cette tendance à la baisse de la rentabilité des investissements forestiers prévaut aussi dans le reste du Canada.

Investissements dans le secteur forestier québécois de 1994 à 2007



Source : MRNF (2008a)

Rendement du capital investi dans l'industrie des produits forestiers de première transformation au Québec et au Canada de 1992 à 2005⁴

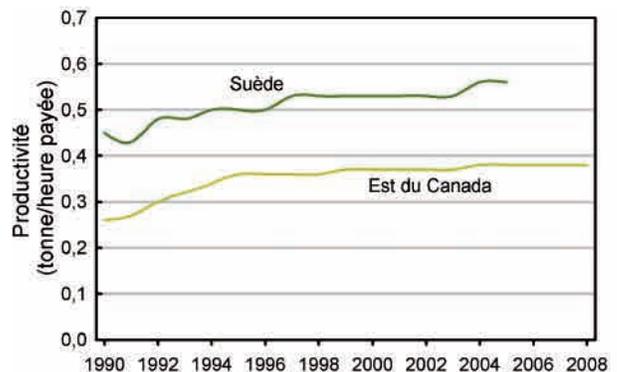


Source : MRNF (2008a)

Technologie à moderniser

Les équipements de pointe sont garants d'une plus forte productivité. Actuellement, les équipements sont vieillissants dans certains sous-secteurs de l'industrie forestière. La productivité du travail dans l'est du Canada, dans l'industrie du papier journal, est beaucoup plus faible que celle observée en Suède, un pays qui s'illustre sur le plan de l'innovation. Durant les années 1990, la Suède a amorcé un vaste programme d'innovation en misant sur les produits forestiers à valeur ajoutée et sur le leadership technologique⁵. Le secteur des produits forestiers suédois reçoit de 20 à 25 % des investissements industriels⁶.

Productivité de l'industrie du papier journal de l'Est du Canada de 1990 à 2008 en comparaison de la Suède



Source : MRNF (2008a; 2009)

² Cette industrie comprend trois groupes :

- 1) les établissements qui scient des billes pour en faire du bois de charpente et des produits semblables, ou qui assurent la préservation de ces produits;
- 2) les établissements de fabrication de placages, contreplaqués, panneaux en bois reconstitué ou ensemble en bois transformé;
- 3) les établissements qui fabriquent divers produits de bois comme la menuiserie préfabriquée.

³ Le rendement du capital investi représente le bénéfice réalisé par unité de capital investi.

⁴ La discontinuité de la courbe s'explique par le fait que l'enquête annuelle n'a pas été réalisée au Québec en 1998.

⁵ Université Laval — La nouvelle économie forestière est déjà en marche

⁶ Gravereaux (2007)

Depuis 2003, dans le sous-secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière ainsi que dans celui du papier, les dépenses liées aux réparations des équipements dépassent leur valeur⁷. Cette situation, qui s'observait aussi dans le secteur de la fabrication de produits en bois depuis 2002, a commencé à changer en 2006 avec l'acquisition de nouvelles machines par l'industrie. Les secteurs des meubles et de l'impression restent les moins touchés par la vétusté des équipements, même si les investissements y ont connu une baisse depuis 2000⁷.

Production de bois d'œuvre en baisse

La production de bois d'œuvre connaît une baisse constante depuis 2004. En 2005, la réduction de la possibilité forestière de 20 % pour les résineux (sapin, épinettes, pin gris et mélèzes) et de 5 % pour les autres essences explique en partie cette diminution. En outre, en 2006, une réévaluation faite par le Forestier en chef a réduit de nouveau la possibilité de 5,5 % pour les résineux et de 14 % pour les autres essences, et ce, pour la période 2008-2013. Par ailleurs, les fermetures d'usines inhérentes à la crise forestière ont aussi contribué à une diminution de la quantité de bois produite.

Production de bois d'œuvre au Québec de 1988 à 2008

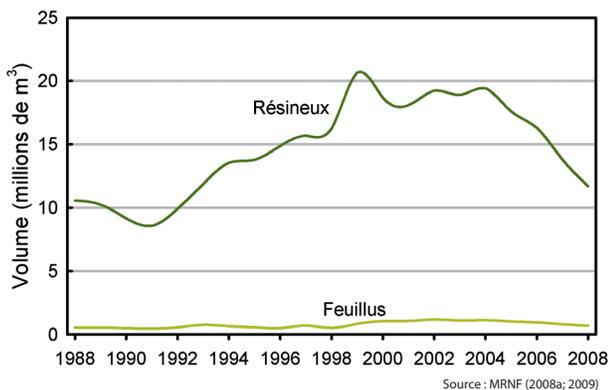


Photo : Tembec

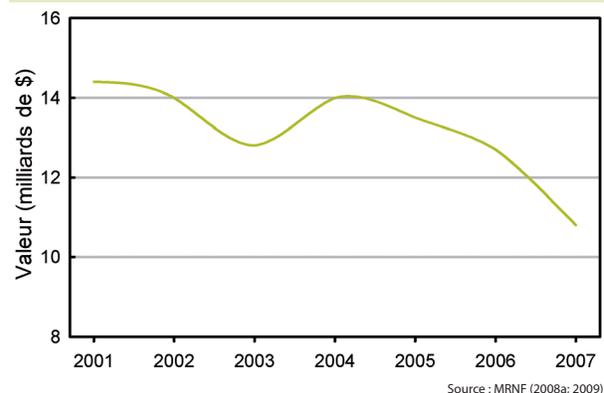
La crise forestière a entraîné une réduction de la production de bois d'œuvre et des fermetures d'usines de sciage.

Exportations en baisse

Traditionnellement, la demande internationale de produits forestiers ligneux a contribué à la richesse nationale. Mais, depuis 2004, les exportations suivent une tendance à la baisse. Pour le bois d'œuvre, les principales raisons demeurent la baisse des mises en chantier aux États-Unis, l'appréciation du dollar canadien, ainsi que les droits antidumping et compensatoires appliqués par les Américains de 2002 à 2006.

Le secteur forestier québécois accorde une place importante à la première transformation. Ce marché montre des signes de saturation défavorables aux exportations. La deuxième et la troisième transformation représentent une avenue pour tirer profit de ses avantages (emplois, innovation, diversification). Le développement des entreprises à valeur ajoutée pourrait être un bon complément à la structure industrielle locale.

Exportations québécoises de produits ligneux de 2001 à 2007



⁷ MRNF (2009)

Coût du bois d'œuvre

Le contrôle et la baisse du coût du bois d'œuvre restent des piliers importants de compétitivité pour l'industrie forestière. Par exemple, le coût du bois représente environ 60 % des coûts totaux dans les scieries⁸.

Plusieurs entreprises cherchent du bois de plus en plus loin en forêt et supportent des coûts de récolte et de livraison élevés. C'est pourquoi la réduction des coûts de transformation de la ressource, de la récolte des arbres à la livraison de produits finis aux clients, demeure un enjeu de l'industrie.



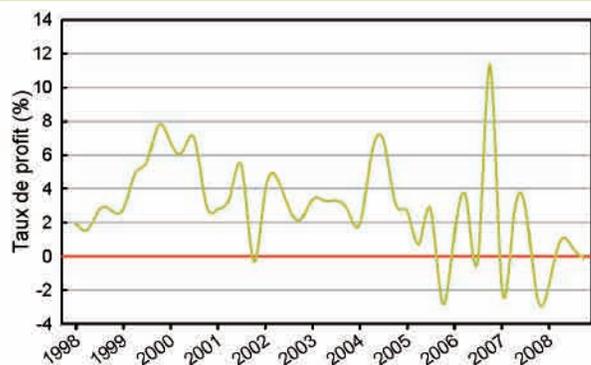
Le transport représente une partie importante du coût du bois d'œuvre.

Rentabilité de l'industrie

En 2008, le taux de profit de l'industrie canadienne du bois et du papier a atteint -0,1 %. Pour l'industrie du bois, la chute du prix du bois d'œuvre est une des causes principales. Cette baisse s'explique par la diminution des mises en chantier au Canada et aux États-Unis, la hausse du dollar canadien (40 % de 2002 à 2006)⁹ et la baisse des exportations (5 % par année de 2000 à 2006)¹⁰, notamment à la suite d'une imposition de droits antidumping et compensatoires par les Américains. La hausse du prix du pétrole (augmentation de 41 % du prix moyen à la pompe de 2002 à 2006)¹¹ compromet aussi la rentabilité du secteur forestier. Par ailleurs, l'épidémie causée par le dendroctone du pin en Colombie-Britannique a entraîné des abattements massifs pour limiter les pertes. L'offre de bois a ainsi considérablement augmenté sur le marché nord-américain, ce qui a contribué à diminuer les prix. Pour le papier journal, le papier pour impression ou d'emballage, la faiblesse de

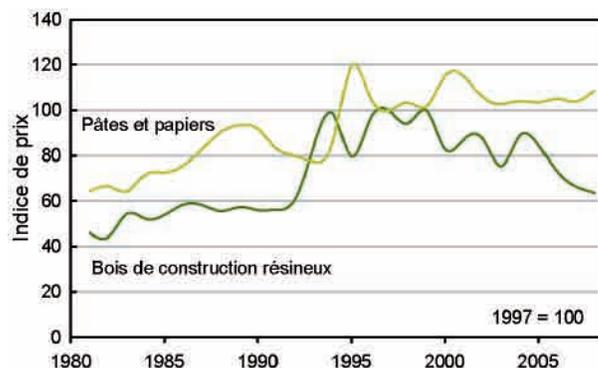
la demande et des rendements a nui à l'industrie. La concurrence sud-américaine a misé sur l'eucalyptus, dont le cycle de croissance par rapport à plusieurs essences canadiennes est plus court¹².

Taux de profit des industries du bois et du papier au Canada de 1998 à 2008¹³



Source : MRNF (2008a)

Indice des prix du bois de construction résineux ainsi que des pâtes et papiers de 1980 à 2008



Source : MRNF (2008a)

Industrie forestière et mondialisation

La mondialisation des marchés est en partie responsable de la crise forestière actuelle. Les coûts de production élevés de l'industrie forestière, en comparaison avec d'autres pays, intensifient la concurrence internationale au détriment du marché québécois. Dans l'industrie du papier et du bois d'œuvre, les problèmes structurels réduisent la compétitivité. De plus, la crise économique et financière réduit les ventes. Dans l'industrie du meuble, l'essoufflement des exportations du Québec résulte en partie de la vigueur de la concurrence chinoise¹⁴.

⁸ Industrie Canada — Carte routière technologique pour les opérations forestières du Canada

⁹ Magazine circuit industriel — La hausse du dollar canadien nuit à l'industrie forestière

¹⁰ Statistique Canada — L'industrie canadienne du bois d'œuvre : tendances récentes

¹¹ Régie de l'énergie du Québec (2006)

¹² Mouvement des caisses Desjardins (2008)

¹³ Ce taux de profit représente le bénéfice avant les gains extraordinaires, reporté au volume des ventes.

¹⁴ Service Canada — Moteurs et contrôleurs de meubles et accessoires

Au Québec, le secteur forestier est dominé par quelques grandes entreprises (AbitibiBowater, Domtar, Kruger et Tembec) qui font face à une rude concurrence internationale provenant des pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe de l'Est. Dans ces pays, les coûts de production sont moins élevés en raison d'une main-d'œuvre bon marché¹⁵. En outre, les exigences réglementaires et les normes environnementales y sont plus souples.

Conséquences de la crise

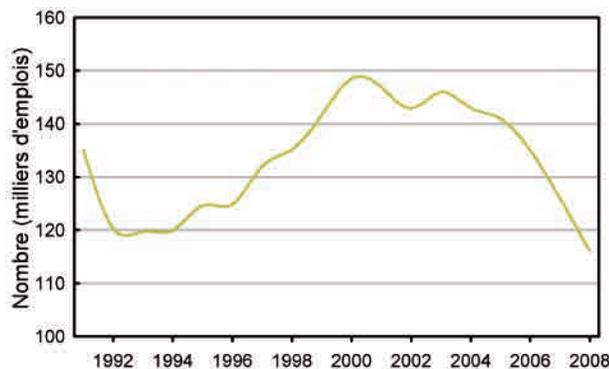
Fermetures d'usines et pertes d'emplois

Le secteur forestier emploie plus de 116 000 travailleurs. De 2000 à 2008, plus de 32 000 travailleurs ont perdu leur emploi, dont 94 % de 2003 à 2008.

Du 1^{er} avril 2005 au 15 octobre 2008, 211 usines de produits du bois, des pâtes et papiers et du meuble en bois ont été touchées par des fermetures ou des réductions de personnel¹⁶. Ces mesures sont définitives pour 100 usines et temporaires pour 111.

Les industries de produits du bois, des pâtes et papiers et du meuble en bois comptaient 104 400 emplois en avril 2005. En octobre 2008, 14 % des travailleurs étaient touchés par des suppressions d'emplois (7 % de façon temporaire et 7 % de façon définitive)¹⁶.

Nombre d'emplois dans le secteur forestier québécois de 1991 à 2008



Source : MRNF — INDI — Emplois liés aux ressources forestières

Économies locales touchées

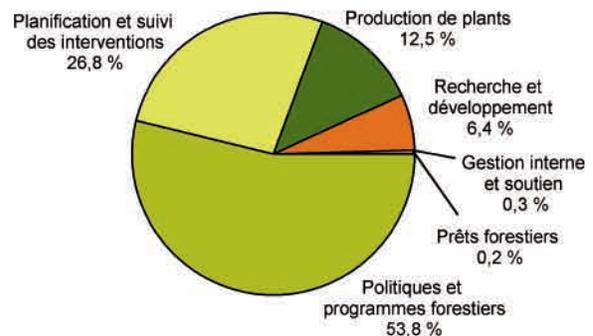
Les pertes d'emplois massives et les fermetures d'usines sont critiques pour l'économie locale, à la fois pour les individus et pour les municipalités. Au Québec, 245 municipalités se sont développées autour de la transformation du bois. Pour 153 de ces municipalités, la transformation du bois représente plus de 90 % des activités manufacturières alors que 119 d'entre elles n'ont pas d'autres activités manufacturières¹⁷.

Rôle du gouvernement

Budgets alloués au secteur

Le gouvernement du Québec a mis en place une politique budgétaire afin de soutenir les activités du secteur forestier. Les prêts forestiers, importants pour stimuler les investissements, ne représentent que 0,2 % du budget forestier du Québec. Le budget alloué a connu une hausse de plus de 38 % de 2000 à 2008.

Répartition du budget forestier du Québec en 2007-2008



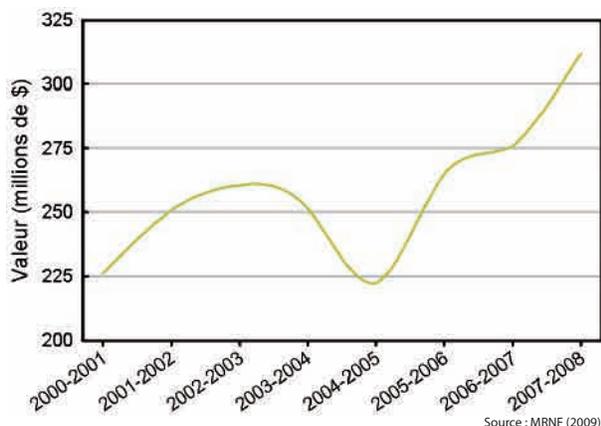
Source : MRNF (2009)

¹⁵ Association des produits forestiers du Canada — Une force d'exportation

¹⁶ MRNF (2008b)

¹⁷ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004)

Budget du gouvernement du Québec alloué au secteur forestier de 2000 à 2008



Plan spécial du gouvernement du Québec

En 2006, le gouvernement mettait en place un plan de soutien financier de 721,8 millions de dollars pour une période de cinq ans¹⁸. Ce plan, divisé en quatre volets, visait à sortir l'ensemble des industries concernées de la crise et à préparer la relance.

Plan de soutien financier du gouvernement du Québec

Clientèle/secteur	Montant (M\$)	Objectif
Travailleurs âgés licenciés	54,8	Aide les travailleurs à réintégrer le marché du travail, à recevoir une formation ou à prendre une retraite anticipée
Communautés	45,0	Aide aux localités en difficulté, surtout les mono-industrielles
Gestion forestière	197,0	Aide à l'amélioration de la gestion forestière
Investissement	425,0	Aide à la restructuration des entreprises

Source : MRNF — Plan de soutien au secteur forestier (2006)

Nécessité d'une stratégie de marché

Développer de nouveaux marchés

Le marché des produits forestiers ligneux a besoin de plus de débouchés et de mesures incitatives pour rentabiliser ses produits. C'est pourquoi un engagement du gouvernement dans la valorisation des produits forestiers non ligneux (par exemple, la biomasse)¹⁹, l'utilisation du bois dans les constructions publiques, la valorisation du bois mieux transformé (par exemple, le bois d'ingénierie) et la création d'un marché du carbone pourrait redonner au secteur la vigueur nécessaire à la reprise.

¹⁸ MRNF — Plan de soutien au secteur forestier (2006)

¹⁹ Se référer au critère 13 sur la valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux.



L'utilisation du bois dans les constructions publiques favorise le développement de nouveaux marchés.

Photo : MRNF

Maîtriser les forces de la concurrence

Les pays émergents sont des concurrents de taille sur le marché du bois d'œuvre. Selon les projections faites par le Service des forêts du ministère américain de l'Agriculture, les importations non canadiennes de bois d'œuvre continueront à croître pour atteindre 12 % de la consommation américaine en 2020. Cette part était de 1,6 % en 1999²⁰.

Même si l'industrie canadienne offre des produits de qualité sur le marché, l'avantage concurrentiel qu'elle détenait sur les produits de base tend à se déplacer vers la Russie et l'Inde ainsi que vers les pays émergents de l'Amérique du Sud et de l'Asie²¹. Ces pays ont de faibles coûts de livraison (transport de grandes quantités par bateau), possèdent une technologie de pointe et produisent le bois plus rapidement et à moindre

²⁰ Bureau de promotion des produits forestiers du Québec (2004)

²¹ PricewaterhouseCoopers — Mondialisation : pénétrer les marchés émergents dans le secteur forestier, papetier et des produits d'emballage

coût. L'industrie doit, d'une part, affronter le défi d'une diversification de sa production pour miser davantage sur les produits à forte valeur ajoutée (bois d'ingénierie, portes, fenêtres, planchers, maisons préfabriquées, etc.). D'autre part, elle gagnerait à renforcer sa présence sur les marchés déjà établis (les États-Unis, le Japon et l'Europe de l'Ouest) et conquérir des marchés émergents (la Chine et l'Inde).



Photo : MRFNF

L'industrie doit miser davantage sur les produits à forte valeur ajoutée.

Miser sur les attributs écologiques du bois

Les attributs écologiques du bois pourront être valorisés davantage par rapport au béton ou à l'acier, matériaux reconnus comme énergivores et grands émetteurs de gaz à effet de serre²². La substitution de 1 m³ de béton ou d'acier par son équivalent en bois évite l'émission de 1,85 t de gaz à effet de serre²³.

Consolidation

Étant donné les difficultés vécues par plusieurs entreprises du secteur, une consolidation de la structure industrielle par plus de fusions et d'acquisitions aiderait l'industrie à minimiser ses coûts et à maintenir ses parts de marché à l'échelle internationale.

L'industrie forestière et papetière mondiale a opéré des regroupements et mené des restructurations importantes, et ceci a engendré l'émergence d'un petit nombre de grandes entreprises d'envergure internationale : International Paper, Weyerhaeuser, Stora Enso, Kimberlay-Clark, Svenska-Celulosa, Proctor and Gamble, etc. Ces sociétés figurent parmi les plus importantes au monde quant au chiffre d'affaires ou à la valeur de l'entreprise²⁴. L'importance de la taille des concurrents oblige l'industrie forestière québécoise et canadienne à se restructurer pour mieux se positionner sur les marchés.

Conclusion

Le secteur de l'industrie des produits forestiers ligneux, qui demeure l'une des locomotives de l'économie québécoise, a besoin d'un nouveau souffle. Le contexte de crise économique l'oblige à prendre des mesures pour poser les fondements d'une industrie plus compétitive.

²² Se référer au critère 11 sur les changements climatiques.

²³ Sathre et O'Connor (2008)

²⁴ Association des produits forestiers du Canada — L'industrie à la croisée des chemins : choisir la voie vers le renouvellement

CRITÈRE 12

Contribution des produits forestiers ligneux

OBJECTIF

Maintenir et accroître le rôle de l'industrie forestière dans l'économie québécoise

ÉVALUATION

État	Tendance	Information
 Moyen	 À la baisse	 Adéquate



Faits saillants

- ✓ L'industrie des produits forestiers ligneux connaît une baisse de sa contribution à la richesse nationale;
- ✓ La baisse des investissements ralentit la croissance du secteur;
- ✓ La crise financière et économique américaine ainsi que la concurrence internationale nuisent à la rentabilité des entreprises québécoises;
- ✓ Les coûts de production élevés et le manque d'innovation réduisent la compétitivité de l'industrie;
- ✓ Le gouvernement du Québec a mis en place un plan de soutien financier afin d'appuyer les activités du secteur forestier.

Défis à relever

- ➔ Stimuler l'investissement forestier par la mise en place de politiques incitatives (faciliter les prêts forestiers, par exemple)
- ➔ Accroître la compétitivité du secteur forestier par l'innovation technologique
- ➔ Accroître les exportations par une offre de bois transformé et propre aux besoins de la clientèle
- ➔ Réduire les coûts de production par la diminution des coûts de livraison
- ➔ Miser sur les attributs écologiques des produits en bois

Lectures suggérées

Conseil de l'industrie forestière du Québec (2007). Sommet sur l'avenir du secteur forestier. Québec, Qc, 75 p.
www.cifq.qc.ca/imports/ewe/pdf_47599187d7ded.pdf (consulté le 29 septembre 2009)

Sources des données

Association des produits forestiers du Canada — L'industrie à la croisée des chemins : choisir la voie vers le renouvellement
www.fpac.ca/documents/task_force_FR.pdf (consulté le 15 septembre 2009)

Association des produits forestiers du Canada — Une force d'exportation
www.fpac.ca/fr/industrie/economic_impact/trade.php (consulté le 12 mai 2009)

Bureau de promotion des produits forestiers du Québec (2004). Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc, 10 p.
www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_282_pro_QWEB.pdf (consulté le 12 mai 2009)

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004). Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc, 307 p.
http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/Sites/18343262/chapitre_2.pdf (consulté le 12 mai 2009)

Gravereaux, S. (2007). Forêts et développement durable de la Suède. Ambassade de France en Suède, Service scientifique, Suède, 81 p.
www.afsr.se/Forets_DevDurable.pdf (consulté le 12 mai 2009)

Industrie Canada — Carte routière technologique pour les opérations forestières du Canada
www.ic.gc.ca/eic/site/ff-if.nsf/fra/oc01494.html (consulté le 12 mai 2009)

Magazine circuit industriel — La hausse du dollar canadien nuit à l'industrie forestière
www.magazinemci.com/articles/dossiers/2006/08/apfc.htm (consulté le 12 mai 2009)

Mouvement des caisses Desjardins (2008). Les règles du jeu changent, l'industrie forestière aussi... Desjardins Études économiques. Perspective, 18 : 7-9.
www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/previsions/en_perspective/per_0803.pdf (consulté le 7 août 2009)

MRNF — INDI — Emplois liés aux ressources forestières
www.mrmf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/5/535/535.asp (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — Plan de soutien au secteur forestier (2006)
www.mrmf.gouv.qc.ca/forets/evolution/evolution-soutien.jsp (consulté le 12 mai 2009)

MRNF (2008a). Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2008. Gouvernement du Québec, Québec, Qc, 483 p.

MRNF (2008b). Tableau de bord des fermetures. Direction du développement de l'industrie et des produits forestiers, Québec, Qc, 1 p.
www.mrmf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/usine-emploi.pdf (consulté le 12 mai 2009)

MRNF (2009). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2009. Gouvernement du Québec, Québec, Qc, 483 p.
www.mrmf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/stat_edition_complete/compte.pdf (consulté le 12 avril 2009)

PricewaterhouseCoopers — Mondialisation : pénétrer les marchés émergents dans le secteur forestier, papetier et des produits d'emballage
www.pwc.com/ca/fr/forest-paper-packaging/globalization.jhtml (consulté le 13 août 2009)

Régie de l'énergie du Québec (2006). Observations sur l'évolution des prix de détail de l'essence ordinaire. Bulletin d'information sur les prix au Québec. Qc, 2 p.
www.regie-energie.qc.ca/energie/prodpetro/Revue_EnsQc_2006.pdf (consulté le 12 mai 2009)

Sathre, R. et J. O'Connor (2008). A synthesis of research on wood products and greenhouse gas impacts. Technical report TR-19. FPInnovations-Forintek Division, Vancouver, C.-B., 74 p.
www.forintek.ca/public/pdf/Public_Information/technical_rpt/TR19%20Complete%20Pub-web.pdf (consulté le 28 mai 2009)

Service Canada — Monteurs et contrôleurs de meubles et accessoires
www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/9492.shtml (consulté le 8 juillet 2009)

Statistique Canada — L'industrie canadienne du bois d'œuvre : tendances récentes
www.statcan.gc.ca/pub/11-621-m/11-621-m2007055-fra.htm (consulté le 12 mai 2009)

Université Laval — La nouvelle économie forestière est déjà en marche
www.aufil.ulaval.ca/artides/nouvelle-economie-forestiere-est-deja-marche-50.html (consulté le 12 mai 2009)

CRITÈRE 13

Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux

OBJECTIF

Accroître les retombées des produits forestiers non ligneux, des activités fauniques et des services environnementaux



L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les produits forestiers non ligneux comme tout matériel d'origine biologique, autre que le bois, provenant des forêts (nourriture, fourrures, huiles essentielles, biomasse, etc.). Certains spécialistes considèrent les produits forestiers non ligneux comme des ressources forestières non traditionnelles, y compris certains produits ligneux tels que les branches d'if, de sapin ou de thuya, et les arbres de Noël¹. Quant à la faune, sa valorisation permet le développement de plusieurs activités socioéconomiques et culturelles (chasse, pêche, piégeage, etc.). Les services environnementaux ou écologiques fournissent des avantages immatériels qui sont parfois difficilement évaluables d'un point de vue financier (purification de l'eau et de l'air, récréation et tourisme, éducation, etc.)². La demande pour ces produits et ces services croît au Québec et sur le marché mondial.

Les produits forestiers non ligneux

Des retombées économiques importantes

Au Canada, la production annuelle de produits forestiers non ligneux est évaluée à 241 millions de dollars³. À l'échelle mondiale, ce marché représente des centaines de milliards de dollars. À lui seul, le potentiel canadien s'approche du milliard de dollars et demeure en forte croissance à l'échelle internationale.

La contribution totale des produits forestiers non ligneux à l'économie reste cependant difficile à évaluer. Les raisons sont le manque de données, les activités souvent non déclarées et les nombreux secteurs d'activité couverts.

Une perspective à explorer pour les communautés

Pour plusieurs des produits forestiers non ligneux, les récoltes se font à petites échelles et la production demeure de type artisanal. La ressource n'est pas toujours disponible en quantité suffisante pour en faire une production intensive. Ces produits pourraient représenter une perspective d'avenir pour le développement économique des communautés. Ils offrent des revenus d'appoint et des possibilités d'emplois. Toutefois, plusieurs paramètres restent à considérer dans la valorisation : la disponibilité de la ressource, la demande pour les produits, la rentabilité, les impacts environnementaux et la disponibilité de la main-d'œuvre.

Un marché en émergence et un potentiel à développer

Plus de 500 produits forestiers non ligneux sont actuellement commercialisés au Canada⁴. Il s'agit de végétaux, de produits ou de sous-produits d'origine faunique issus de la forêt ou des milieux agroforestiers.

Au Québec, le marché des produits forestiers non ligneux est émergent. Généralement, l'offre ne suffit pas à combler la demande. Pour certains produits, comme le bleuets et le sirop d'érable, les filières de mise en marché sont bien structurées. Pour d'autres produits, l'organisation de la mise en marché fait défaut.

Il y a plus de 12 000 espèces de végétaux au Québec⁵. Plusieurs produits peuvent être extraits ou confectionnés à partir de ces végétaux. Cependant, la majorité de ces espèces et leur potentiel demeurent peu connus.

¹ Drainville (1996)

² Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005)

³ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire — Produits forestiers non ligneux : nouvelle économie forestière

⁴ Conseil canadien des ministres des forêts (2005)

⁵ MDDEP (2004)

Catégories et exemples de produits forestiers non ligneux

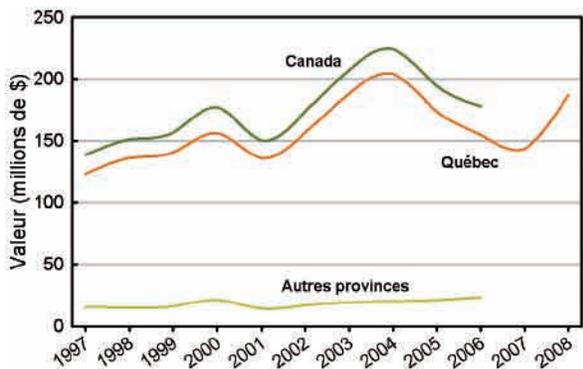
Catégorie	Exemple
Produits alimentaires	Champignons, petits fruits, miel, sirop d'érable, viandes sauvages, etc.
Matériaux et produits de fabrication	Produits chimiques, huiles essentielles, bioplastique, etc.
Produits de santé et d'hygiène personnelle	Produits pharmaceutiques, nutraceutiques, cosméceutiques, plantes médicinales, etc.
Articles de décoration et d'ornement	Produits floraux et verdure, artisanat, arbres de Noël, etc.
Produits écologiques	Biocarburants, biomasse, biopesticides, etc.
Produits d'aménagement paysager et de jardinage	Arbres, arbustes, fleurs, herbacées, paillis, etc.

Source : Adapté du Conseil canadien des ministres des forêts (2005)

Principaux produits forestiers non ligneux du Québec

Sirop d'érable — La production de sirop d'érable a connu une croissance de 66 % de 1997 à 2004. En 2006, la production québécoise de 155 millions de dollars représentait 87 % de la production canadienne. De 2004 à 2006, les conditions climatiques défavorables ont nui aux récoltes. En 2007, les pertes de revenus des producteurs atteignaient 40 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes⁶. Toutefois, le secteur a renoué avec la croissance avec une production de plus de 186 millions de dollars en 2008⁷.

Valeur de la production acéricole au Québec de 1997 à 2008



Sources : Agriculture et agroalimentaire Canada (2007); Institut de la statistique du Québec — Volume et valeur de la production acéricole du Québec, 2001-2008

⁶ Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2007)

⁷ Institut de la statistique du Québec — Volume et valeur de la production acéricole du Québec, 2001-2008

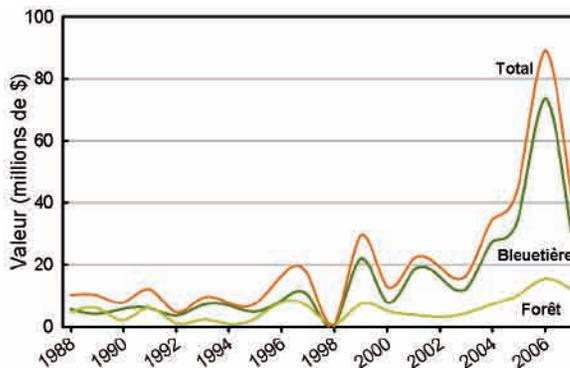


Photo : Marc-André Brochu

La récolte commerciale des champignons connaît un regain d'intérêt au Québec.

Bleuets — Au Québec, 98 % de la production de bleuets est congelée pour l'exportation (autres provinces du Canada, États-Unis, Asie et Europe)⁸. Seulement 2 % de la production est consommée frais. Depuis 2003, ce marché connaît une forte croissance, particulièrement pour la production en bleuetière. Cette croissance est attribuée à la hausse des prix associée à l'augmentation de la demande (propriétés nutraceutiques et antioxydantes, développement du marché frais et ouverture des marchés asiatiques) et aux mauvaises récoltes des dernières années en Europe. Des conditions climatiques favorables ont entraîné une production exceptionnelle en 2006⁹. L'année 2007 a été marquée par un retour à la réalité avec des rendements plus faibles. Le marché potentiel canadien est évalué à 207 millions de dollars¹⁰.

Valeur des récoltes de bleuets au Québec de 1988 à 2007



Source : Savard (2007)

⁸ Lapointe (2007)

⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec — Un retour à la réalité pour le bleuët!

¹⁰ Union des producteurs agricoles de la Gaspésie-Les-Îles-de-la-Madeleine (2008)

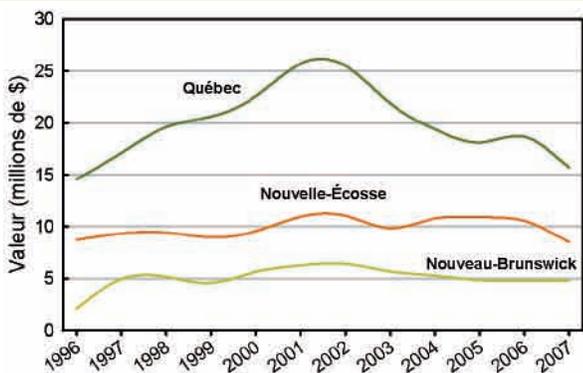


Photo: Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec

Le Québec est le chef de file des exportations d'arbres de Noël au Canada.

Arbres de Noël — Le Québec est le chef de file des exportations d'arbres de Noël au Canada¹¹. Toutefois, depuis 2003, ces exportations ont chuté de 28 %. L'offre supérieure à la demande des années précédentes a poussé les producteurs à réduire leurs effectifs ou à cesser leurs activités. Cependant, la situation tend à se normaliser avec une reprise de la production.

Les exportations d'arbres de Noël du Québec de 1996 à 2007



Source : Pettigrew (2008)

Champignons — La récolte commerciale des champignons connaît un regain d'intérêt au Québec. Seulement en Gaspésie, de petites entreprises en ont commercialisé 4,5 t en 2007¹². Le potentiel de production du marché québécois se situe à plus de 25 millions de dollars¹³. Au Canada, la valeur économique estimée des champignons atteignait 43 millions de dollars en 2005¹⁴. Toutefois, certaines contraintes sont associées à la commercialisation du champignon : l'approvisionnement non continu de la ressource et le fait que le produit soit périssable.

Fourrures — À l'échelle canadienne, la valeur des ventes de fourrures a augmenté de 59 % de 2003 à 2006¹⁵. Une augmentation de l'offre et des prix a entraîné une hausse à partir de 2004. En 2006, la valeur de la production de fourrures au Québec atteignait plus de 9 millions de dollars. La même année, le marché canadien était estimé à 800 millions de dollars et le marché mondial à 13,5 milliards de dollars. Toutefois, le prix des fourrures demeure instable en raison de la concurrence internationale (surtout asiatique et européenne) et des fluctuations de la demande mondiale¹⁶.

¹¹ MARCON-DDM (2007)

¹² Lamérant *et al.* (2008)

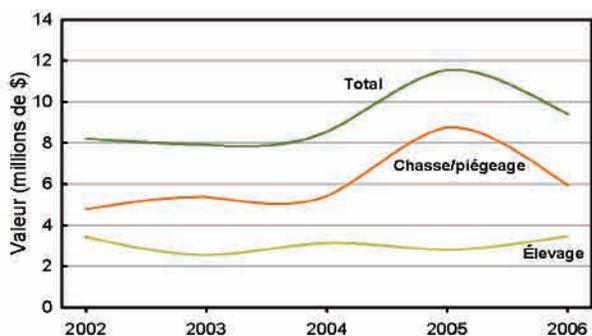
¹³ Université Laval — Des perles dans les sous-bois

¹⁴ Ressources naturelles Canada — Les ressources forestières et le développement durable en forêt boréale

¹⁵ Institut de la fourrure du Canada (2008)

¹⁶ Tremblay *et al.* (2006)

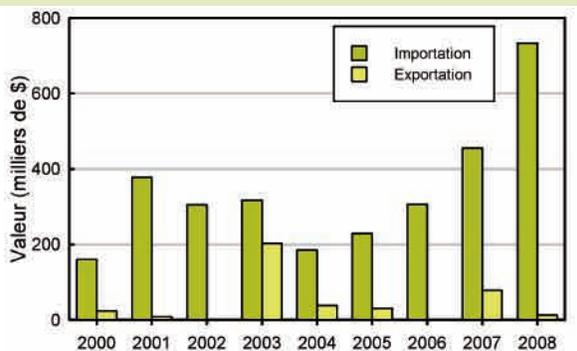
Valeur de la production de fourrures au Québec de 2002 à 2006



Source : Statistique Canada — Production de fourrures, par province et territoire

Huiles essentielles — Les huiles essentielles sont entre autres utilisées dans la fabrication de médicaments, de parfums et de produits d'entretien. Elles peuvent être produites à partir de plantes aromatiques ou d'essences résineuses. Le marché québécois dépend actuellement de l'importation d'huiles essentielles de résineux. Au Québec, la production d'huiles essentielles est une activité familiale qui ne dure que quelques mois par année. Cette production reste limitée par la faiblesse des investissements. En outre, les fabricants ont peu de maîtrise des règles du marché. Ils écoulent la majorité de leur production chez des courtiers américains¹⁷.

Importations et exportations d'huiles essentielles de résineux au Québec de 2000 à 2008



Source : MRNF (2008a; 2009)

Prix des produits forestiers non ligneux

La fixation des prix sur le marché des produits forestiers non ligneux dépend du mode de conservation des produits offerts (frais, congelé ou transformé), de la rareté du produit sur le marché et des conditions d'achat (grossistes ou détaillants).

Prix de quelques produits forestiers non ligneux au Canada

Produits forestiers non ligneux (année)		Prix au Canada
Petits fruits		
Amélanchier (2007)	Frais	4,5 \$/kg
	Congelé	5 \$/kg
	Transformé	8 à 10 \$/litre
Bleuet sauvage (2007)	Frais	2,5 \$/kg
	Congelé	3 \$/kg
	Séché	40 à 50 \$/kg
	Transformé	10 à 12 \$/litre
Canneberge sauvage (2007)	Frais	7 à 11 \$/kg
Camarine (2007)	Frais	11 à 13,2 \$/kg
	Congelé	8 \$/kg
	Acheteurs	2,75 à 3,63 \$/kg
Sureau du Canada (2007)	Transformé	2,5 à 9 \$/litre
Viorne trilobée (2007)	Frais	2,75 à 4,95 \$/kg
	Transformé	9,95 \$ pour 200 g
Champignons		
Chanterelle commune (2007)	Frais	6,5 à 11 \$/kg
	À la ferme	15 \$/kg
	Marché de détail	25 \$/kg
	Séchée	75 à 100 \$/kg
Matsutaké (2007)	Séché	147 \$/kg
Morille (2005)	Frais	6 à 22 \$/kg
Autres		
Ginseng à cinq folioles (2005)	Cultivé ou cueilli en forêt	230 à 630 \$/kg
	Cultivé en champ	22 à 31 \$/kg
Hydraste du Canada (2000)	Séché	66 à 88 \$/kg
If du Canada (2005)	Séché	11 \$/kg
Sapin baumier (2007)	Branche	0,40 à 1 \$/kg
	Couronne (12 po)	10 à 20 \$
	Gomme de sapin	35,5 à 44,4 \$/kg
Tête de violon (2005)	Frais	4 à 5 \$/kg
	Acheteurs	1,2 à 1,5 \$/kg

Source : Lamérand et al. (2008); Léveillé (2008) pour les branches de sapin baumier

Faune

Parmi les activités liées à la faune, la chasse à l'orignal, au cerf de Virginie et à l'ours noir occupe une place importante au Québec. Pour certaines espèces, dont celles énumérées précédemment, un plan de gestion a été établi par le gouvernement¹⁸.

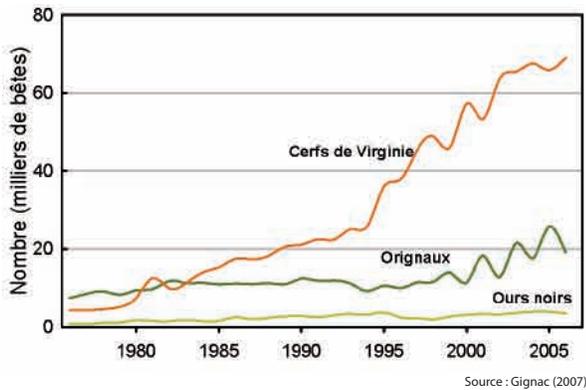
La chasse à l'orignal contribue à l'essor économique des régions. Au-delà de la conservation de l'espèce, le plan de gestion vise la mise en valeur de la ressource¹⁹. La récolte du cerf de Virginie connaît un essor depuis le début des années 1980 en raison d'une croissance soutenue de sa population. Quant à l'ours noir, la récolte est limitée pour éviter la surexploitation de l'espèce.

¹⁷ Turgeon (2001)

¹⁸ Se référer au critère 4 sur les espèces sensibles à l'aménagement forestier.

¹⁹ Lamontagne et Lefort (2004)

Récolte d'orignaux, de cerfs de Virginie et d'ours noirs au Québec de 1976 à 2006



L'une des difficultés récurrentes du milieu forestier consiste à quantifier la valeur du vivant. Des travaux récents ont permis d'estimer la valeur économique de certaines espèces fauniques et leur contribution à l'essor socioéconomique du Québec.

Apport économique de l'orignal²⁰

La valeur économique d'un orignal se mesure par la dépense moyenne des chasseurs par orignal récolté. En 2005, leurs dépenses ont totalisé 178,8 millions de dollars pour 25 778 bêtes récoltées, soit une valeur de 6 938 \$ par orignal. La même année, le cheptel d'orignaux, constitué de 115 753 bêtes, représentait une valeur théorique de 803,1 millions de dollars. Ainsi en 2005, les dépenses des chasseurs résidents ont permis la création ou le maintien de 1 891 emplois et ont généré des revenus fiscaux et parafiscaux de 25,7 millions de dollars pour le gouvernement québécois.



La chasse au cerf de Virginie connaît un essor.

Services environnementaux

Valeur des services des écosystèmes

Les processus écologiques des écosystèmes forestiers fournissent des services qui profitent aux humains. Selon l'Évaluation des écosystèmes du millénaire²¹, les services écologiques peuvent être regroupés en quatre catégories :

- les services de soutien (formation des sols, recyclage des nutriments, etc.);
- les services de régulation (régulation du climat, purification de l'eau et de l'air, contrôle de l'érosion et des inondations, etc.);
- les services d'approvisionnement (nourriture, eau douce, fibre, combustible, etc.);
- les services socioculturels (récréation et tourisme, esthétisme, éducation, etc.).

L'évaluation des services non marchands des écosystèmes forestiers demeure difficile en raison d'une absence de marché pour déterminer leur prix. Toutefois, certains services tels que la récréation et le tourisme sont mieux évalués en raison de leurs retombées économiques pour les régions.

²⁰ MRNF — Données non publiées; adapté de Leclasse (2001)

²¹ Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005)



Photo : Nathalie Perron

Les Québécois pratiquent de nombreux loisirs liés à la faune et à la nature.

Valeur des services socioculturels

Les activités récréatives contribuent au bien-être individuel. Les dépenses engagées par les individus qui pratiquent les loisirs liés à la faune et à la nature (chasse sportive, pêche sportive, piégeage, plein air, etc.) s'établissent à 3 milliards de dollars par année²².

Le Québec fait face à une diminution des adeptes de pêche sportive, de chasse et du piégeage. Le manque de relève est problématique pour la gestion et la mise en valeur de la faune. En 2000, le Ministère a créé la Fête de la pêche pour relancer cette activité au Québec. Par ailleurs, le programme Pêche en herbe, qui résulte d'un partenariat entre les acteurs régionaux, publics et privés, du milieu de la faune, attire environ 15 000 jeunes par année²³. Le programme propose aux jeunes âgés de 9 à 12 ans une journée d'initiation à la pêche qui se termine par la remise d'un certificat de pêche.

La forêt a aussi une valeur éducative. En 2007, le Québec comptait 16 forêts d'enseignement et de recherche et 607 forêts d'expérimentation²⁴. Certaines associations forestières ainsi que des centres éducatifs forestiers développent aussi des activités éducatives en région.

Le rôle du gouvernement

Gestion des ressources

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est l'autorité responsable de la récolte et de la mise en valeur des produits forestiers non ligneux sur les terres du domaine de l'État. À l'exception de la récolte de sève d'érable, d'arbustes et d'arbrisseaux, la mise en valeur des produits forestiers non ligneux demeure peu encadrée. Certains spécialistes soulignent la nécessité de documenter l'effet de la récolte forestière sur certains produits forestiers non ligneux (les champignons sauvages, par exemple) afin de mieux intégrer les pratiques. Par ailleurs, l'absence d'une gestion contrôlée de l'utilisation commerciale des ressources non ligneuses représente un manque à gagner pour le gouvernement et un risque de surexploitation de la ressource.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a aussi la responsabilité de gérer les activités d'exploitation de la faune. Les agents de protection de la faune ont, quant à eux, la charge de protéger les espèces fauniques et leurs habitats ainsi que de sensibiliser la population.

²² MRNF — La faune et la nature en chiffres

²³ Fondation de la faune du Québec (2006)

²⁴ MRNF (2008a)

Aide financière au développement

En juillet 2007, le ministère des Affaires municipales et des Régions a lancé la Politique nationale de la ruralité. Cette politique, accompagnée d'un budget de 12 millions de dollars, appuie entre autres le développement des produits forestiers non ligneux. Certains laboratoires ruraux ont été mis en place pour faire des recherches sur le potentiel de ces produits. Au Québec, les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent figurent parmi les chefs de file.

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier a été lancé en 1995 par le ministère des Ressources naturelles. L'un de ses volets intègre les activités à caractère faunique, récréatif, éducatif et environnemental.

Mise en valeur de la faune

Au début des années 2000, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a élaboré des plans de développement régional associés aux ressources fauniques. Ces plans avaient pour objectif de déterminer les potentiels fauniques, de soutenir le développement économique des régions et de fixer des cibles relativement à la gestion durable. Le Ministère n'a pas encore évalué ces plans.

Forêt modèle du Lac-Saint-Jean

La Forêt modèle du Lac-Saint-Jean, avec une superficie de 1,3 million d'hectares en forêt boréale, est partagée par plusieurs acteurs : trappeurs autochtones, industrie forestière, pourvoiries, etc. Un début de valorisation de produits forestiers non ligneux permet la récolte du sirop de bouleau, de la gomme de bouleau et des champignons²⁵. D'autres initiatives y sont en cours pour la récupération de la biomasse forestière.

La villégiature et les territoires fauniques

La villégiature — Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune gère plus de 27 500 baux de villégiature et 11 000 baux d'abris sommaires sur le territoire public²⁶. Le montant de la location pour la villégiature est de 200 \$ par année²⁷. Ces terrains sont attribués par un tirage au sort pour donner une chance égale aux participants.

Les pourvoiries — Les pourvoiries sont des entreprises qui offrent, contre rémunération, des services récréatifs (chasse, pêche, villégiature, piégeage, etc.). Le réseau des pourvoiries comprend deux types d'entreprises : les pourvoiries avec droits exclusifs en vertu d'un bail signé avec le Ministère pour des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage, et les pourvoiries sans droits exclusifs pour les entreprises qui ne possèdent pas d'exclusivité. Les territoires accordés aux pourvoiries à droits exclusifs font l'objet d'une affectation faunique, au même titre que les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée. En 2006, 433 000 visiteurs ont fréquenté les 686 pourvoiries. Ces visites ont généré des revenus de 124 millions de dollars²⁸.



Les pourvoiries et les réserves fauniques offrent de l'hébergement en milieu forestier.

Photo : Jean-François Bergeron/ENVIRO FOTO

²⁵ Forêt modèle du Lac-Saint-Jean — Nouvelles; Réseau canadien des forêts modèles — Forêt modèle du Lac-Saint-Jean

²⁶ MRNF — Quelques chiffres...

²⁷ MRNF — Un terrain de villégiature

²⁸ MRNF — Pourvoiries; Fédération des pourvoiries du Québec (2006)

Les réserves fauniques — Les réserves fauniques sont destinées à la conservation, à la mise en valeur, à l'utilisation de la faune et aux activités récréatives. Le réseau compte 21 réserves fauniques et couvre 67 000 km² du territoire québécois²⁹. Les activités et les services sont gérés par la Société des établissements de plein air du Québec. En 2000, l'exploitation des réserves fauniques a contribué pour 19,5 millions de dollars au PIB québécois ainsi qu'à la création ou au maintien de 460 emplois³⁰.

Les zones d'exploitation contrôlée — Les zones d'exploitation contrôlée sont établies par le Ministère à des fins d'aménagement, d'exploitation, de conservation et de pratique d'activités récréatives. Elles sont gérées par des organismes sans but lucratif liés par un protocole d'entente avec le Ministère. Le territoire québécois compte 63 zecs destinées à la chasse et à la pêche, 22 zecs à la pêche au saumon et une zec à la chasse à la sauvagine³¹. L'exploitation des zecs génère annuellement 14 millions de dollars de chiffre d'affaires³². Cette industrie crée ou maintient 500 emplois directs.

Les permis de chasse, de pêche et de piégeage

Un permis du gouvernement du Québec est nécessaire pour pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage. Les permis de la faune ont rapporté 27,5 millions de dollars au gouvernement en 2007-2008³³; c'est 1,3 million de permis, dont 57 % pour la pêche, 42 % pour la chasse et 1 % pour le piégeage³⁴.



Les sorties à la cabane à sucre font partie des traditions québécoises.

Photo: Virginie-Arielle Angers

Retombées québécoises des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux

	Valeur (\$)
Produits forestiers non ligneux	
Sirop d'érable (2008)	186 M
Bleuet (2007)	43 M
Arbres de Noël (2007)	16 M
Fourrures (2006)	9 M
Faune	
Valeur théorique du cheptel d'originaux (2005)	803 M
Services environnementaux	
Dépenses engagées pour les loisirs liés à la faune ou à la nature	3 000 M/année
Baux de villégiature	5,5 M/année
Pourvoiries (2006)	124 M
Réserves fauniques (2000)	19,5 M
Zones d'exploitation contrôlée	14 M/année
Permis de chasse, de pêche et de piégeage (2008)	27,5 M

Gestion durable des ressources

Connaître le potentiel pour une gestion durable

Le potentiel des produits forestiers non ligneux est méconnu. La détermination du potentiel biologique et économique est essentielle à une gestion stratégique et durable du secteur.

Le contrôle des prélèvements

Des normes et un contrôle des prélèvements doivent être établis pour éviter la surexploitation des produits forestiers non ligneux. Depuis quelques années, de grandes industries s'intéressent au potentiel commercial de ces produits. Les professionnels en région ont peu de moyens pour prévenir, atténuer ou gérer une surexploitation de ces ressources.

Conclusion

La valorisation des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux représente un créneau important de la diversification des activités forestières. Toutefois, le manque de connaissances sur plusieurs de ces ressources et de ces services représente une contrainte à surmonter.

²⁹ MRNF — Réserves fauniques

³⁰ MRNF (2003)

³¹ MRNF — Zones d'exploitation contrôlée (zecs)

³² Zecs Québec — Ce qu'est une zec

³³ MRNF (2008b); MRNF — Compilation interne

³⁴ MRNF — Ventes de permis : chasse, pêche et piégeage

CRITÈRE 13

Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux

OBJECTIF

Accroître les retombées des produits forestiers non ligneux, des activités fauniques et des services environnementaux

ÉVALUATION

État	Tendance	Information
 Moyen	 À la hausse	 Partielle



Faits saillants

- ✓ Les produits forestiers non ligneux font l'objet d'une demande croissante au Québec et sur le marché international;
- ✓ La connaissance du potentiel de ces produits ainsi que leur mise en marché demeurent un enjeu important de leur valorisation;
- ✓ Les services environnementaux permettent le développement d'activités récréatives et éducatives;
- ✓ Les produits forestiers non ligneux, les activités liées à la faune (la chasse, le piégeage et l'observation) et les services environnementaux représentent un potentiel à valoriser dans les régions.

Défis à relever

- ➔ Déterminer le potentiel économique et biologique des produits forestiers non ligneux et rendre l'information disponible
- ➔ Améliorer la gestion des ressources forestières non ligneuses et des services environnementaux
- ➔ Accroître la recherche pour une meilleure évaluation des services environnementaux
- ➔ Documenter l'effet de la récolte forestière sur les produits forestiers non ligneux, sur la faune et sur les services environnementaux

Lectures suggérées

Agri-Réseau — Bleuets

www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/navigation.aspx?pid=343&sid=0&r= (consulté le 30 septembre 2009)

Bouchardeau, P. (2007). Le tourisme lié à la faune : une contribution significative à l'économie régionale. MRNF, Direction de la recherche sur la faune, Québec, Qc, 16 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-faune.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Citoyens pour la nature — Services écologiques

www.citoyenspourlanature.com/fr/danslesdetails/foret_boreale/servecolo/index.asp (consulté le 30 septembre 2009)

Développement économique Canada — Le gouvernement du Canada prend une part active à la mise en valeur des produits forestiers non ligneux en Gaspésie

www.dec-ced.gc.ca/fra/salle-medias/communiqués/2003/04/744.html (consulté le 2 juin 2009)

Ressources naturelles Canada — Produits forestiers non ligneux : une ressource forestière avantageuse

<http://scf.mcan.gc.ca/soussite/bioproduits-forestiers> (consulté le 30 septembre 2009)

Reveret, J.-P., Charron, I. et R.-M. St-Arnaud (2008). Réflexions sur les méthodes d'estimation de la valeur économique des pertes d'habitats fauniques. Groupe Agéco pour le MRNF, Direction du développement socio-économique, des partenariats et de l'éducation, Québec, Qc, 54 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/estimation-pertes-habitats.pdf (consulté le 30 septembre 2009)

Sources des données

Agriculture et agroalimentaire Canada (2007). Les produits canadiens de l'érable. Situation et tendances en 2006-2007. Canada, 26 p.

http://www4.agr.gc.ca/resources/prod/doc/misb/hort/sit/pdf/erable_2006-07_f.pdf (consulté le 29 avril 2009)

Conseil canadien des ministres des forêts (2005). Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada. Bilan national 2005. Ottawa, Ont., 162 p.

www.ccfm.org/ci/rprt2005/C&I_f.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Drainville, L. (1996). Évaluation du potentiel d'exploitation des ressources forestières non traditionnelles : pièces de bois aux formes utilitaires et décoratives, spores de lycopes, feuilles de thé et gomme d'épinette. Programme essais, expérimentation et transfert technologique en foresterie. Projet No 1109. Qc, 23 p.

Millennium Ecosystem Assessment (2005). Rapport de synthèse de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire. Organisation des Nations Unies, 59 p.

www.millenniumassessment.org/documents/document.447.aspx.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Fédération des pourvoires du Québec (2006). Étude sur la performance économique des pourvoires du Québec. Québec, Qc, 2 p.

www.fpq.com/medias/press/memories241.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2007). Info-Sirop. Bulletin d'information. Reconnaître et supporter les efforts des acériculteurs et acéricultrices. Québec, Qc, 8 p.

Fondation de la faune du Québec (2006). Le programme Pêche en herbe : un bilan pour 2006. Le bulletin entre les branches. Volume 1, numéro 3.

www.fondationdelafaune.qc.ca/entre_les_branches/17/nouvelles/67/ (consulté le 6 août 2009)

Forêt modèle du Lac-Saint-Jean — Nouvelles

www.foretmodeledulacsaintjean.ca/index.php?id=1&lang=fr (consulté le 6 juillet 2009)

Gignac, L. (2007). Gros gibiers au Québec. Données de récolte du 1^{er} mai 2006 au 30 avril 2007. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec, Qc, 55 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/gros-gibier-2007.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Institut de la fourrure du Canada (2008). Vue d'ensemble du commerce de fourrure du Canada. Canada, 14 p.

Institut de la statistique du Québec — Volume et valeur de la production acéricole du Québec, 2001-2008

www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econom_finnc/flir_bialo/culture/erable/an110008.htm (consulté le 2 juin 2009)

Lamérant, G., Lebel, F., Langlais, G. et A. Vézina (2008). Mise en valeur des produits forestiers non ligneux. Centre d'expertise sur les produits agroforestiers, Développement économique Canada, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Canada, 220 p.

www.biopierre.com/medias/public/ldv_4a40c7c1c3b9_rapport_pfm12008.pdf (consulté le 29 avril 2009)

Lamontagne, G. et S. Lefort (2004). Plan de gestion de l'original 2004-2010. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de la faune, Québec, Qc, 265 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/plan_gestion_original_2004-2010.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Lapointe, R. (2007). Le prix du bleuets sauvage... la tendance pour les prochaines années. Québec, Qc, 65 p.

www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/4%20-%20Raynal%20Lapointe%205%204%202007%20.pdf (consulté le 29 avril 2009)

Leclasse, M. (2001). Évaluation de la contribution de la chasse à l'original au développement économique des régions du Québec. Plan de gestion de l'original 2004-2010. Société de la faune et des parcs du Québec, Québec, Qc, 12 p.

www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/r175-60_227/documents/DB38.pdf (consulté le 29 avril 2009)

Léveillé, C.A. (2008). Bilan des aliments récoltés en milieu naturel de 2005 à 2007. Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Îles-de-la-Madeleine, Qc, 11 p.

www.cre-gim.net/Bulletin-LeRegional/bilan_claudea.pdf (consulté le 29 avril 2009)

MARCON-DDM (2007). L'offre et la demande des arbres de Noël naturels et des produits dérivés sur le marché nord américain. Présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec, Qc, 28 p.

www.agrireseau.qc.ca/horticulture-arbresdenoel/documents/marche_1.pdf (consulté le 2 juin 2009)

MDDEP (2004). Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007. Québec, Qc, 112 p.

www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/2004-2007/strategie.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec — Un retour à la réalité pour le bleuets!

www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/chaudiereappalaches/journalvisionagricole/2007decembre/bleuet.htm (consulté le 2 juin 2009)

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire — Produits forestiers non ligneux : nouvelle économie forestière

www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_rura_reus_prod.asp (consulté le 2 juin 2009)

MRNF — La faune et la nature en chiffres

www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp (consulté le 2 juin 2009)

MRNF — Pourvoires

www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/pourvoire.jsp (consulté le 2 juin 2009)

MRNF — Quelques chiffres...

www.mrnf.gouv.qc.ca/chiffres.jsp (consulté le 2 juin 2009)

MRNF — Réserves fauniques

www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/reserve.jsp (consulté le 2 juin 2009)

MRNF — Un terrain de villégiature

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/territoire/droit/louer.pdf (consulté le 2 juin 2009)

MRNF — Ventes de permis : chasse, pêche et piégeage

www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp (consulté le 2 juin 2009)

MRNF — Zones d'exploitation contrôlée (zecs)

www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/zec.jsp (consulté le 2 juin 2009)

MRNF (2003). Impact économique pour le Québec des dépenses d'exploitation du réseau des gestionnaires de territoires fauniques en 2000. Québec, Qc, 10 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/impact_economique_reseau.pdf (consulté le 2 juin 2009)

MRNF (2008a). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2008. Gouvernement du Québec, Québec, Qc, 483 p.

MRNF (2008b). Rapport annuel de gestion 2007-2008. Direction des communications, Québec, Qc, 105 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/ministere/rapport-annuel-2007-2008.pdf (consulté le 12 avril 2009)

MRNF (2009). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2009. Gouvernement du Québec, Québec, Qc, 483 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/stat_edition_complete/complexe.pdf (consulté le 12 avril 2009)

Pettigrew, A. (2008). Données statistiques sur l'exportation d'arbres de Noël cultivés québécoises et canadiennes de 1996 à 2007. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Estrie, Qc, 2 p. www.agrireseau.qc.ca/horticulture-arbresdenoel/documents/Media_exportation_2007.pdf (consulté le 11 juin 2009)

Réseau canadien des forêts modèles — Forêt modèle du Lac-Saint-Jean www.modelforest.net/cmfn/fr/forests/lacSaintJean/default.aspx (consulté le 6 juillet 2009)

Ressources naturelles Canada — Les ressources forestières et le développement durable en forêt boréale <http://canadaforests.nrcan.gc.ca/articlesujet/20?format=print> (consulté le 10 juin 2009)

Savard, J. (2007). Production du bleuet au Québec, 90 à 95 % de la récolte provient du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec, Qc, 1 p. www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/R%3c%89COLTE%20FOR%3c%8aT%20BLEUET%3c%88RE.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Statistique Canada — Production de fourrures, par province et territoire <http://www40.statcan.ca/102/cst01/prim46f-fra.htm> (consulté le 2 juin 2009)

Tremblay, D.-G., Klein, J.-L. et J.-M. Fontan (2006). La compétitivité urbaine à l'ère de la nouvelle économie. Presses de l'Université du Québec, Québec, Qc, 402 p.

Turgeon, M. (2001). Profil des produits forestiers de première transformation, huiles essentielles. Ministère des Ressources naturelles, Secteur des forêts, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Québec, Qc, 21 p. www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/Huiles.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Union des producteurs agricoles de la Gaspésie–Les-Îles-de-la-Madeleine (2008). Bleuets. Gaspésie, Qc, 3 p. www.gaspesielesiles.upa.qc.ca/fhtml/pfml/BleuetUPA_2008.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Université Laval — Des perles dans les sous-bois www.contact.ulaval.ca/articles/des-perles-dans-les-sous-bois-197.html (consulté le 29 avril 2009)

Zecs Québec — Ce qu'est une zec www.zecquebec.com/zec.jsp (consulté le 2 juin 2009)

CRITÈRE 14

Répartition des avantages économiques de la forêt



OBJECTIFS

Assurer une répartition équitable des avantages économiques de l'exploitation de la forêt pour le bien-être des collectivités
Engendrer des retombées socioéconomiques pour les Premières Nations

La répartition des avantages économiques de la forêt fait partie des principes fondamentaux d'équité sociale¹. Ces avantages se divisent en deux composantes : les allocations de la matière ligneuse et la répartition monétaire. Les allocations de la matière ligneuse ont trait aux droits de récolte. Quant à la répartition monétaire, elle réfère aux revenus obtenus par les différents acteurs de l'aménagement forestier (travailleurs, entreprises, gouvernement, autochtones et parties intéressées). La répartition de ces avantages s'étend aussi aux différents programmes de mise en valeur du milieu forestier.

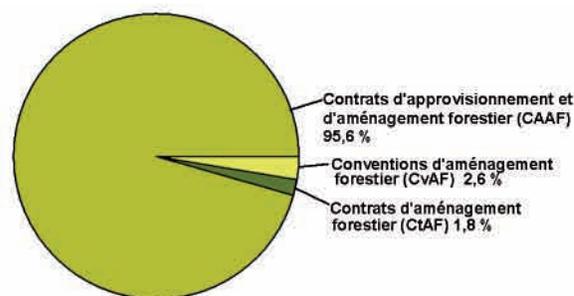
Allocation de la matière ligneuse

La forêt publique représente 90 % du territoire forestier québécois². Toutefois, la récolte et la transformation du bois appartiennent principalement à des intérêts privés. Des modes d'attribution fondés sur le volume permettent aux entreprises de récolter du bois sur les terres publiques divisées en unités d'aménagement forestier. Le régime forestier québécois préconise une mise en valeur du territoire public par contrat ou convention. Trois types de droits forestiers existent : les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les conventions d'aménagement forestier (CvAF) et les contrats d'aménagement forestier (CtAF). Les volumes de bois couverts par l'ensemble des droits consentis au 31 mars 2008 s'élevaient à plus de 29 millions de mètres cubes³. Actuellement, le gouvernement n'a pas fixé de cibles de répartition selon chaque type de contrat.

Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

Ce contrat, octroyé aux titulaires de permis d'usines de transformation du bois, garantit des approvisionnements à long terme dans les forêts publiques. En contrepartie, les industriels ont la responsabilité de préparer des plans d'aménagement forestiers et de procéder à des activités d'aménagement nécessaires au maintien de la productivité forestière. De plus, ils doivent s'acquitter des droits de coupe sur les volumes récoltés. L'entente couvre une période de 25 ans. Au terme de chaque période quinquennale, si l'industriel respecte ses obligations, le Ministère prolonge le contrat pour une nouvelle période de 5 ans. Au 31 mars 2008, les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier portaient sur 28,4 millions de mètres cubes de bois, soit 95,6 % du volume total attribué⁴.

Répartition des volumes de bois attribués dans les forêts publiques du Québec par type de droits forestiers en 2008



Source : MRNF (2008a)

¹ La notion d'équité sociale est un sujet de débat dans les sciences humaines. Si pour certains auteurs comme Sen (1993) la justice sociale (équité) doit avoir pour finalité de corriger les inégalités sociales, pour d'autres comme Rawls (1972), cette justice sociale est compatible avec des inégalités, si celles-ci sont dans l'intérêt de tous.

² MRNF (2009a)

³ MRNF — Les droits consentis

⁴ MRNF — Les droits consentis



Photo: MRNF

Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier sont octroyés aux titulaires de permis d'usines de transformation du bois.

Convention d'aménagement forestier

Pour favoriser le développement économique régional, le ministre peut confier à toute personne ou à tout organisme intéressé l'aménagement d'une réserve forestière⁵ par la conclusion d'une convention d'aménagement forestier. Les détenteurs de ces conventions doivent respecter en bonne partie les mêmes obligations que les détenteurs de CAAF. Les principaux bénéficiaires de CvAF sont les municipalités régionales de comté, les communautés autochtones et les organismes régionaux de développement. Au 31 mars 2008, les conventions d'aménagement forestier totalisaient 769 000 m³ de bois, soit 2,6 % du volume total attribué⁶.

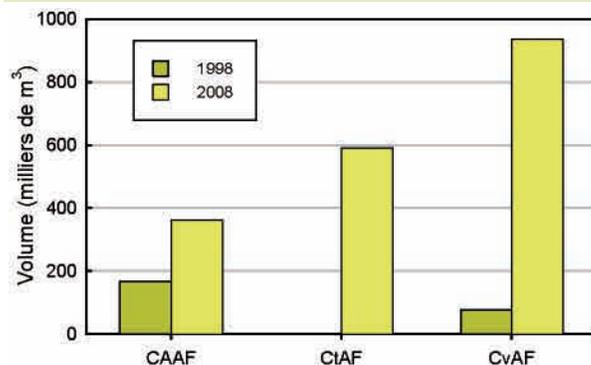
Contrat d'aménagement forestier

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune peut accorder, à toute personne morale ou à tout organisme qui ne détient pas de permis d'exploitation d'une usine de transformation du bois, le droit de récolter des arbres dans les forêts publiques. Les bénéficiaires peuvent vendre le bois récolté à des usines de transformation. Les contractants restent soumis aux mêmes obligations que les détenteurs de CAAF ou de CvAF. Au 31 mars 2008, les contrats d'aménagement forestier en vigueur au Québec portaient sur 546 000 m³ de bois, soit 1,8 % du volume total attribué⁶.

Volumes attribués aux autochtones

Au Québec, les volumes de bois attribués par contrat ou convention aux autochtones ont quadruplé, passant de 244 300 m³ à plus de un million de mètres cubes de 1998 à 2008.

Volumes de bois attribués au Québec par contrat ou convention aux autochtones en 1998 et en 2008



Source : MRNF — Compilation interne

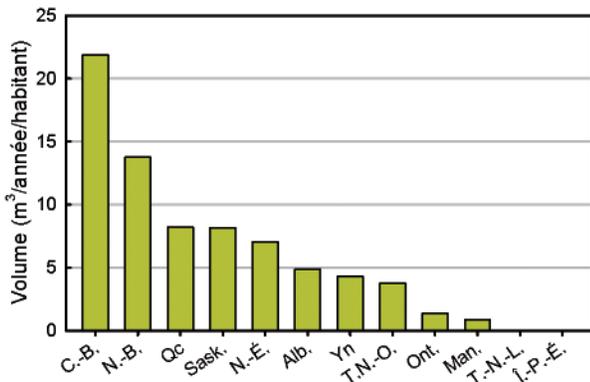
Au Canada, les volumes de bois attribués aux communautés autochtones varient selon les provinces. En 2002-2003, le Québec se classait au troisième rang si l'on considère le volume de bois attribué au prorata de la population autochtone⁷.

⁵ Les réserves forestières représentent les aires forestières du domaine de l'État sur lesquelles ne s'exerce aucun CAAF ou CtAF.

⁶ MRNF — Les droits consentis

⁷ Association nationale de foresterie autochtone (2003)

Attribution des volumes de bois par habitant autochtone par province canadienne en 2002-2003



Sources : Association nationale de foresterie autochtone (2003); Statistique Canada — Profil de la population autochtone du recensement de 2001

Répartition des avantages monétaires

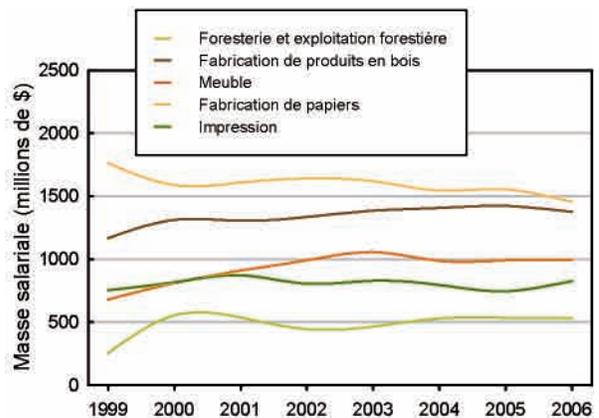
Gage d'équité sociale, la répartition des avantages monétaires du secteur industriel forestier permet une redistribution de la richesse fournie par les ressources forestières. Ces avantages profitent aux cinq groupes suivants :

- les travailleurs qui reçoivent des salaires et bénéficient d'avantages sociaux;
- les entreprises de récolte et de transformation du bois qui retirent des bénéfices;
- le gouvernement qui perçoit des droits provenant des redevances, des permis et des retombées fiscales;
- les communautés autochtones qui reçoivent du financement grâce à plusieurs programmes de gestion forestière;
- les parties intéressées (entreprises sylvicoles, organisations de protection de la forêt, etc.) qui ont accès à plusieurs programmes de mise en valeur des ressources forestières.

Masse salariale

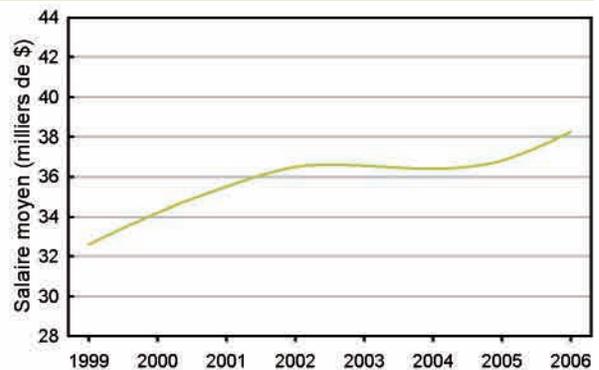
Au Québec, en 2006, la masse salariale des cinq sous-secteurs de l'industrie forestière (foresterie et exploitation forestière, fabrication de produits en bois, meuble, fabrication de papiers et impression) s'élevait à plus de 5 milliards de dollars. De 2003 à 2006, la masse salariale a connu une légère baisse de 3 %. Le sous-secteur du papier a connu une baisse de sa masse salariale à partir de 2003, alors que les autres secteurs demeuraient relativement stables. L'industrie du papier a perdu 10 % de sa masse salariale de 2003 à 2006 à la suite de la crise forestière qui a durement frappé le secteur. Toutefois, lorsqu'on observe le salaire moyen de l'ensemble du secteur forestier, il a connu une augmentation de 17 % de 1999 à 2006.

Évolution de la masse salariale de 1999 à 2006



Sources : MRNF (2008a; 2009a)

Évolution du salaire moyen dans le secteur de 1999 à 2006



Sources : MRNF (2008a; 2009a); MRNF — INDI — Emplois liés aux ressources forestières



Photo: MRNF

Le sous-secteur du papier a connu une baisse de sa masse salariale à partir de 2003, alors que les autres secteurs demeuraient relativement stables.

Bénéfices des industries forestières

L'industrie canadienne des produits forestiers a connu une baisse de son taux de profit⁸. Dans les sous-secteurs des produits en bois et du papier, ce taux a baissé de 3,4 % de 2000 à 2008⁹. Plusieurs raisons expliquent cette baisse de rentabilité. Les coûts élevés des intrants (électricité, pétrole, etc.) et le manque d'innovation ont entraîné une baisse de la compétitivité de l'industrie¹⁰. De plus, la vigueur du dollar canadien, la baisse de la demande américaine de bois, la crise du bois d'œuvre, la baisse des prix (bois d'œuvre et papier journal) et la concurrence internationale ont considérablement réduit les profits.

Revenus perçus par le gouvernement du Québec

De 2001 à 2008, le revenu annuel moyen des droits de coupe et des permis d'intervention perçu par le gouvernement s'élevait à 359 millions de dollars¹¹. Les permis d'intervention donnent au titulaire un droit d'exploitation spécifique (récolte de bois de chauffage, récolte d'arbustes ou d'arbrisseaux, aménagement faunique ou récréatif, exploitation d'une érablière, etc.). Quant aux droits de coupe, le calcul s'appuie sur la valeur marchande du bois sur pied par comparaison avec les ventes en forêts privées. Le gouvernement ajuste cette valeur pour tenir compte, entre autres, de la localisation, de la qualité du bois et des prix des produits finis (bois d'œuvre, pâtes et papiers, panneaux, etc.).

⁸ Ce taux de profit représente le bénéfice, avant les gains extraordinaires, reporté au volume des ventes.

⁹ MRNF (2009a)

¹⁰ Se référer au critère 12 sur la contribution des produits forestiers ligneux.

¹¹ MRNF (2008b)

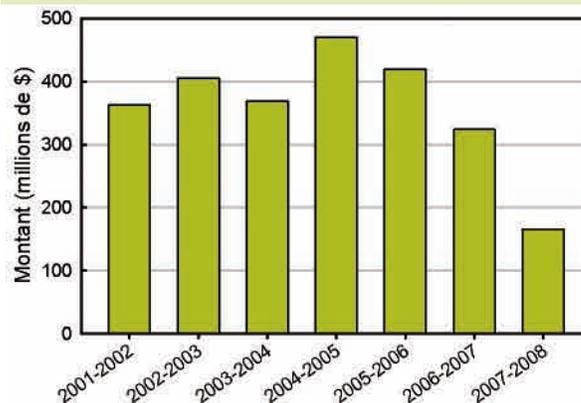


Photo: Antoine Nappi

Le gouvernement du Québec perçoit des droits de coupe sur le bois récolté dans les forêts publiques.

Depuis 2004, les revenus tirés des droits de coupe et des permis ont baissé de 54 %. La réduction des prix et des volumes de bois coupés explique en partie cette chute. La baisse des prix du bois provient surtout d'une baisse des prix des produits finis, alors que celle des volumes découle en partie de la diminution des possibilités forestières¹², des fermetures d'usines et de la conjoncture économique. Une comparaison des exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008 montre une diminution des droits de coupe perçus de 97,3 millions de dollars¹¹. Cette diminution provient de la baisse des volumes de bois coupé (65,2 millions de dollars) et des prix (32,1 millions de dollars).

Évolution des revenus des droits de coupe et des permis d'intervention perçus par le gouvernement du Québec de 2001 à 2008



Sources : MRNF (2001 à 2008)

¹² Se référer au critère 15 sur la récolte annuelle de bois jugée durable.

Programmes autochtones

De 2002 à 2007, par le Programme de création d'emplois en forêt et le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, le gouvernement du Québec a attribué plus de 16 millions de dollars aux communautés autochtones¹³. Ces programmes visaient à favoriser leur développement économique et à les impliquer davantage dans la gestion durable des forêts. Les retombées socioéconomiques de ces programmes pour les Premières Nations demeurent toutefois méconnues puisque leur efficacité n'a pas été évaluée.

Mise en valeur des ressources forestières

De 2000 à 2008, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis en place plusieurs programmes pour la mise en valeur des ressources forestières au Québec. Toutefois, la mise en oeuvre et le succès de plusieurs de ces programmes restent difficiles à apprécier en raison d'une absence de bilan. Une évaluation de tous ces programmes permettrait de juger de leur efficacité par rapport aux objectifs ciblés.

Principaux programmes du gouvernement du Québec pour la mise en valeur des ressources forestières de 2000 à 2008

Programme	Investissement (M\$)	Objectif
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volets I et II) ¹⁴	197	Intensifier l'aménagement des ressources forestières ou les activités qui présentent un caractère sylvicole, faunique, récréatif, éducatif ou environnemental
Programme de création d'emplois en forêt ¹⁴	156	Soutenir la création d'emplois en région
Aide financière de base et plans spéciaux d'aménagement	142	Aider les industriels à récupérer du bois et à remettre en production les sites perturbés à la suite de catastrophes naturelles
Traitements sylvicoles réguliers	1 205	Permettre la réalisation de travaux sylvicoles pour maintenir le rendement des forêts

Sources : MRNF — Compilation interne; MRNF — Programmes forestiers 2001-2002; MRNF — Investissement 2006-2007 pour la mise en valeur du milieu forestier ; MRNF — Programme de création d'emplois en forêt (communiqué de presse)

Aide financière et plans spéciaux d'aménagement

Le gouvernement octroie une aide financière aux industriels pour la récupération du bois et la remise

en production de sites touchés par une perturbation naturelle (chablis, insectes et incendies de forêt)¹⁵. Le gouvernement rembourse les coûts excédentaires par rapport à la récolte normale. Certains crédits sont également accordés pour le réaménagement des forêts dont les dommages se sont produits au cours des années précédentes (plans spéciaux d'aménagement). De 2000 à 2008, le gouvernement a investi plus de 142 millions de dollars par son programme d'aide financière et ses plans spéciaux d'aménagement¹⁶.

Traitements sylvicoles réguliers

Les bénéficiaires de CAAF doivent effectuer les traitements sylvicoles nécessaires pour que le volume de bois qui leur est attribué annuellement puisse être prélevé à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. En vertu de la Loi sur les forêts, les entreprises forestières peuvent payer leurs redevances soit en argent ou en réalisant des traitements sylvicoles dans les forêts du domaine de l'État. De 2000 à 2008, les crédits pour traitements sylvicoles réguliers admis par le gouvernement en paiement de redevances ont totalisé plus de 1,2 milliard de dollars¹⁶.

Crédits d'impôt pour les chemins et les ponts en milieu forestier

Depuis 2006, les bénéficiaires de CAAF, de CtAF et de CvAF peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable de 40 à 90 % des frais engagés pour la construction ou la réfection de chemins d'accès ou de ponts en milieu forestier¹⁷. Cette mesure fiscale a été mise sur pied pour appuyer l'industrie forestière dans le développement du réseau routier de la forêt publique québécoise. L'extension du réseau routier permet également l'essor d'autres activités économiques telles que la villégiature, la chasse et la pêche.

Conclusion

Malgré d'importants investissements et programmes dans le secteur forestier, l'appréciation de l'équité de la répartition des avantages économiques reste difficile à faire en raison de l'absence de cibles précises. Une plus grande diversification des allocations de ressources forestières demeure un enjeu important pour les collectivités forestières et les Premières Nations.

¹³ Secrétariat aux affaires autochtones — Déboursés, aides et dépenses destinés aux autochtones

¹⁴ Se référer au critère 16 sur les emplois directs, indirects et induits. Le montant de l'investissement affiché pour le Programme de création d'emploi en forêt correspond à celui des déclarations ministérielles de 2000 à 2008.

¹⁵ MRNF (2009b)

¹⁶ MRNF — Compilation interne

¹⁷ MRNF (2007)

CRITÈRE 14**Répartition des avantages économiques de la forêt****OBJECTIFS**

Assurer une répartition équitable des avantages économiques de l'exploitation de la forêt pour le bien-être des collectivités

Engendrer des retombées socioéconomiques pour les Premières Nations

ÉVALUATION**État**

Moyen

Tendance

À la hausse

Information

Adéquate

**Faits saillants**

- ✓ La répartition des avantages économiques du secteur forestier contribue à l'équité sociale;
- ✓ Les droits consentis sur la matière ligneuse des forêts publiques se trouvent entre les mains des détenteurs de CAAF;
- ✓ Le manque de cibles de répartition rend difficile l'appréciation des programmes gouvernementaux en place;
- ✓ La plupart des programmes gouvernementaux ne font pas l'objet d'une évaluation d'efficacité.

Défis à relever

- ➔ Convenir de dispositions permettant d'accroître la diversification des attributions de matière ligneuse
- ➔ Évaluer l'efficacité des programmes gouvernementaux (mise en valeur des ressources du milieu forestier, création d'emplois en forêt, crédits d'impôt pour traitements sylvicoles réguliers, aide financière de base et plans spéciaux d'aménagement)

Lectures suggérées

Conseil canadien des ministres des forêts — Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable. Bilan national 2005; Superficies forestières, par tenure

www.cfm.org/ci/rprt2005/French/pg89-115_5-2-1.htm (consulté le 2 octobre 2009)

MRNF — De précieux outils de gestion

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/quebec/quebec-regime-gestion-outils.jsp (consulté le 2 octobre 2009)

Sources des données

Association nationale de foresterie autochtone (2003). Tenures forestières concédées aux Autochtones au Canada. Canada, 104 p.

www.nafaforestry.org/docs/Tenure%20Report_Final-F.pdf (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — INDI — Emplois liés aux ressources forestières

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/5/535/535.asp (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — Investissements 2006-2007 pour la mise en valeur du milieu forestier

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-investissements.jsp (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — Les droits consentis

www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits.jsp (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — Programme de création d'emplois en forêt (communiqué de presse)

www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiques-forets-detail.jsp?id=6354 (consulté le 11 septembre 2009)

MRNF — Programmes forestiers 2001-2002

www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiques-detail.jsp?id=1718 (consulté le 11 septembre 2009)

MRNF (2001-2002; 2002-2003; 2003-2004; 2004-2005; 2005-2006; 2006-2007; 2007-2008). Rapports annuels. Québec, Qc.

MRNF (2007). Crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier. Division des ponts et des chemins en milieu forestier, Québec, Qc, 30 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/credit-impot.pdf (consulté le 12 avril 2009)

MRNF (2008a). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2008. Gouvernement du Québec, Québec, Qc, 483 p.

MRNF (2008b). Rapport annuel de gestion 2007-2008. Direction des communications, Québec, Qc, 105 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/ministere/rapport/rapport-annuel-2007-2008.pdf (consulté le 12 avril 2009)

MRNF (2009a). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2009. Gouvernement du Québec, Québec, Qc, 483 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/stat_edition_complexe/complexe.pdf (consulté le 12 avril 2009)

MRNF (2009b). Document d'information sur les plans spéciaux d'aménagement et d'aide financière à l'intention des bénéficiaires de contrats forestiers 2009-2010. Direction du soutien aux opérations Faune et Forêts. Secteur opérations régionales, Québec, Qc, 23 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/information-amenagement-2009-2010.pdf (consulté le 16 septembre 2009)

Rawls, J. (1972). Théorie de la justice. Seuil, Paris, France, 665 p.

Secrétariat aux affaires autochtones — Déboursés, aides et dépenses destinés aux autochtones

www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications.htm (consulté le 12 avril 2009)

Sen, A.-K. (1993). Éthique et économie. PUF, Paris, France.

Statistique Canada — Profil de la population autochtone du recensement de 2001

<http://www12.statcan.ca/english/profil01/AP01/Index.cfm?Lang=F> (consulté le 2 octobre 2009)

CRITÈRE 15

Récolte annuelle de bois jugée durable



OBJECTIF

Déterminer un taux de récolte annuelle de bois qui reflète les valeurs de la société, maintient les avantages multiples de la forêt et respecte la capacité des écosystèmes

L'aménagement forestier durable doit s'effectuer de manière à ce que les forêts puissent fournir un large éventail de biens et de services à long terme¹. Pour garantir à la fois la durabilité des ressources et le maintien d'un flux satisfaisant d'avantages, il faut se garder de solliciter les ressources au-delà de leur capacité de fournir à long terme.

La possibilité annuelle de coupe est le moyen systématiquement utilisé pour évaluer le taux de récolte sur les terres publiques. Il n'existe pas de taux de récolte unique et idéal pour une forêt donnée, mais plutôt une fourchette de taux qui sont jugés durables, d'après les meilleures données scientifiques disponibles¹.

La possibilité forestière à rendement soutenu représente le volume maximal de bois qui peut être prélevé annuellement et à perpétuité, dans une aire donnée, sans en réduire la capacité de production².

Des remises en question

Vérificateur général du Québec

En 2002, le Vérificateur général du Québec signalait des lacunes dans la gestion des forêts concernant la conservation de la diversité biologique, la prise en compte des valeurs et des besoins des populations concernées et le maintien des avantages socioéconomiques que procure la forêt³. Le Vérificateur a aussi constaté l'impossibilité pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de démontrer que l'évaluation des possibilités forestières n'entraînait pas une surexploitation de la forêt.

Les principales lacunes signalées étaient :

- un manque de connaissance;
- des outils incomplets;
- des données d'inventaire manquantes;
- des hypothèses incomplètes ou inexactes;
- une révision inégale des plans d'aménagement.

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

En 2004, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) a conclu à la surexploitation des forêts du Québec, principalement en raison d'une sylviculture inadéquate⁴. Elle a recommandé la réduction des possibilités forestières. De plus, la Commission a relevé plusieurs lacunes dans l'évaluation des possibilités forestières, dont :

- l'utilisation d'outils inadéquats pour évaluer les possibilités des forêts feuillues inéquiennes;
- l'existence de nombreuses sources d'imprécision et le manque de connaissances de leurs effets sur le degré de précision des calculs;
- l'absence de prise en compte des perturbations naturelles;
- la faiblesse de certains modèles de croissance des forêts;
- l'utilisation d'un logiciel comportant plusieurs limitations : difficulté de prendre en compte la distribution dans l'espace des interventions forestières, impossibilité d'intégrer les considérations économiques, etc.

¹ Conseil canadien des ministres des forêts (2006)

² Côté (2003)

³ Vérificateur général du Québec (2002)

⁴ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004)

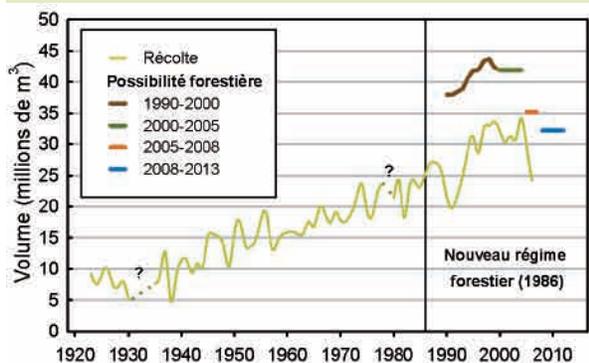
Le rendement soutenu : un concept qui ne fait pas l'unanimité

L'évaluation des possibilités forestières basées sur le concept de rendement soutenu en bois à long terme (150 ans) soulève des questionnements. Le concept de rendement soutenu en bois vise le maintien d'une structure industrielle dont l'approvisionnement stable en bois est garanti⁵. Des chercheurs suggèrent plutôt d'évaluer les taux de récolte sur un horizon plus court tout en assurant le maintien des propriétés de l'environnement forestier à long terme⁶. D'autres suggèrent d'examiner des modèles à taux de récolte variable⁷.

Un taux croissant de récolte

Le volume de bois récolté sur les terres publiques a montré une progression constante depuis le début du XX^e siècle pour atteindre son apogée de 1995 à 2005. L'augmentation des superficies aménagées entre la fin des années 1960 et le début des années 2000 explique en partie l'augmentation de la récolte⁸.

Volume récolté de 1923 à 2006 sur les terres publiques



Sources : MRNF — Compilation interne; Bureau du forestier en chef (2006; 2008); Alvarez (2008)

Malgré l'intégration du concept de rendement soutenu au régime forestier en 1986, une constatation de surexploitation forestière a été confirmée en 2004⁹. Cette constatation contraste avec celle effectuée au début des années 1970 par le gouvernement du Québec quant au fait que les concessionnaires sous-utilisaient la ressource bois⁸. Le régime des concessions forestières¹⁰ en vigueur avant 1986 apparut alors comme un mode d'allocation incompatible avec l'objectif de maximisation des retombées économiques. Le régime forestier instauré en 1986 devait remédier à cette lacune.

Les calculs des possibilités forestières, les attributions et la récolte

Les données de base

Les ingénieurs forestiers évaluent les possibilités forestières par unité d'aménagement forestier tous les cinq ans. Les calculs des possibilités forestières doivent prendre en compte les objectifs d'aménagement, les stratégies d'aménagement, les exigences sylvicoles, les contraintes de récolte et les exigences associées au respect de l'environnement et des autres ressources de la forêt¹¹. Le calcul exclut les aires protégées et les territoires inaccessibles ou improductifs.

Au Québec, les stratégies d'aménagement forestier comprennent des objectifs de production forestière (les essences à prioriser) et les travaux sylvicoles nécessaires pour atteindre les objectifs (plantations, éclaircies, types de coupes, etc.).

Pour la période 2000-2008, les ingénieurs forestiers ont intégré les données provenant des inventaires forestiers et les stratégies d'aménagement dans le logiciel de simulation Sylva II. Ce logiciel simule la croissance des forêts, les traitements sylvicoles et la récolte sur un horizon de 150 ans. Ces paramètres, associés à la description du territoire, à son utilisation et à sa protection permettent d'évaluer les possibilités forestières.

⁵ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004)

⁶ Luckert et Williamson (2005); Bernier *et al.* (2007)

⁷ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004); Luckert et Williamson (2005); Bernier *et al.* (2007)

⁸ Alvarez (2008)

⁹ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004)

¹⁰ Une concession forestière est un terrain public qui était loué par le gouvernement à une corporation, à certaines conditions, avec le droit de couper tous les bois qui s'y trouvaient (Stein et Lavoie, 2003).

¹¹ Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (1996)

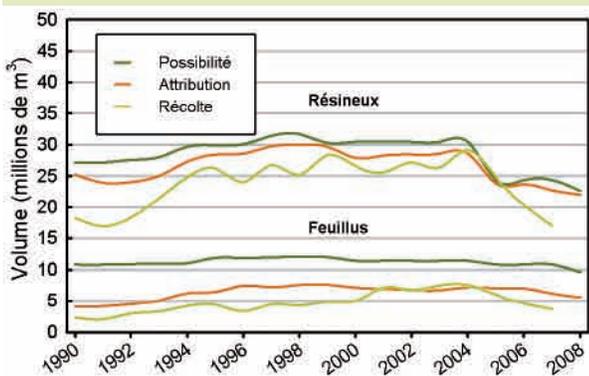
Des sources d'incertitude à gérer

L'évaluation des possibilités forestières pour la période 2000-2008 ne prévoyait pas de marge de manœuvre pour tenir compte des nombreuses sources d'incertitude (croissance des forêts, effets des traitements sylvicoles, perturbations naturelles, impacts des changements climatiques, etc.)¹². Toutefois, la réévaluation des possibilités aux cinq ans contribue à gérer ces incertitudes par l'intégration des données les plus récentes.

L'attribution

À partir des résultats des calculs des possibilités forestières, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune attribue des volumes de bois aux industriels forestiers¹³. Les attributions durant la période 2000-2008 ont été égales ou inférieures aux possibilités forestières estimées. Des attributions moindres que les possibilités forestières s'expliquent par l'absence de preneurs pour certaines essences, une récolte inférieure aux volumes attribués les années antérieures ou la fermeture d'usines. Pour la période 2005-2008, les volumes attribués incluent les baisses des possibilités forestières annoncées par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune¹⁴. Dans certains cas, selon la consommation des usines et la fluctuation des marchés, les industriels récoltent moins que ce qui leur est attribué¹⁵.

Possibilité forestière, attribution et récolte sur les terres publiques de 1990 à 2008



Sources : MRNF — Compilation interne; Bureau du forestier en chef (2006; 2008)

¹² Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2004)

¹³ Le volume attribué est le volume de bois rond indiqué dans le contrat (CAAF et CtAF) pour chaque unité d'aménagement.

¹⁴ Les volumes attribués pour la période 2005-2008 font référence aux volumes établis en vertu de l'article 12 du chapitre 3 des lois de 2005. Dans les faits, le Ministère a réduit les volumes autorisés et non les attributions. La réduction des attributions est en vigueur pour la période 2008-2013.

¹⁵ Le volume récolté est l'addition du volume mesuré, du volume des glanures et du volume associé aux autres permis (bois de chauffage, par exemple).

La récolte

Les volumes de bois récoltés sont demeurés inférieurs aux possibilités forestières durant la période 2000-2008. Les volumes mesurés demeuraient aussi inférieurs aux volumes autorisés¹⁶. La récolte totale de feuillus excède les attributions pour les années 2001 à 2004. Ce dépassement s'explique surtout par la prise en compte des glanures¹⁷. La récolte feuillue demeure tout de même largement inférieure à la possibilité forestière.



Durant la période 2000-2008, les volumes de bois récoltés sont demeurés inférieurs aux possibilités forestières.

Les possibilités forestières diminuent

Les possibilités forestières atteignaient leur plus haut taux de 1995 à 2005. À la suite des recommandations de la Commission Coulombe, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune les a réduites en 2005 de 20 % pour les essences du groupe sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM) et de 5 % dans le cas des autres essences. Pour le groupe SEPM, la réduction atteignait 25 % sur le territoire de l'Entente sur une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec. Ces baisses s'appliquaient à la période 2005-2008.

¹⁶ Le volume mesuré est le volume de bois récolté qui est mesuré dans le cadre d'un permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (CAAF et CtAF).

Le volume autorisé est le volume de récolte de bois autorisé au titulaire d'un permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (CAAF et CtAF).

¹⁷ Les glanures sont les matières ligneuses laissées sur le parterre de coupe et dans les aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage. Le volume des glanures est compilé dans les volumes récoltés depuis 2001.

Les possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef en 2006 pour la période 2008-2013 et les nouveaux calculs réalisés par ce dernier pour le territoire de l'Entente sur une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec comportent une réduction supplémentaire de 5,5 % pour le groupe SEPM et de 14 % dans le cas des autres essences par rapport aux possibilités de 2005-2008.

Les baisses de possibilité forestière

Période	Possibilité forestière (résineux et feuillus)
2000-2005	41 900 000 m ³ /année
2005-2008	35 200 000 m ³ /année
2008-2013	32 250 000 m ³ /année

Des causes multiples

Les baisses de possibilité forestière appliquées en 2005 résultent des recommandations de la Commission Coulombe et de sa constatation de surexploitation des forêts. Pour la période 2008-2013, les baisses de possibilité forestière viennent :

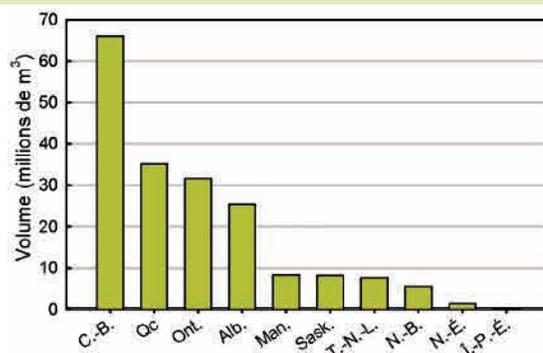
- des gains de superficies affectées à la conservation (aires protégées, limite nordique des forêts attribuables, habitats fauniques, etc.);
- de l'amélioration des connaissances (pentes abruptes, par exemple);
- des nouvelles règles de répartition des coupes sur le territoire.

D'autres facteurs tels que la mauvaise estimation de la croissance de certaines forêts et des données imprécises ou manquantes s'ajoutent¹⁸. Les baisses de possibilité forestière expliquent en partie seulement la diminution de la récolte au cours des dernières années. La fermeture d'usines à cause du contexte économique difficile constitue aussi un facteur déterminant de la diminution de la récolte.

La possibilité annuelle de coupe et la récolte au Canada

La possibilité annuelle de coupe au Canada se répartit comme suit : 35 % en Colombie-Britannique, 19 % au Québec, 17 % en Ontario, 21 % dans les provinces des Prairies et 8 % dans les provinces de l'Atlantique.

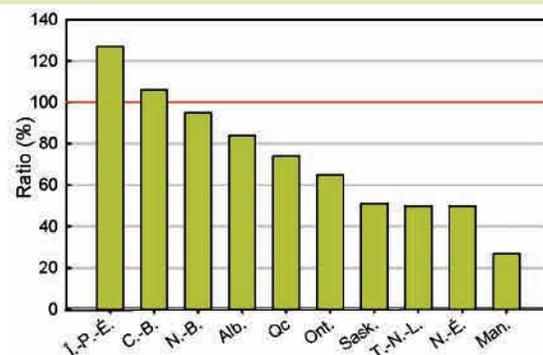
Possibilité annuelle de coupe sur les terres publiques par province canadienne¹⁹



Source : Base de données nationale sur les forêts — Contrôle des récoltes (terres de la Couronne)

Dans certaines provinces canadiennes (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Colombie-Britannique), la récolte s'approche de la possibilité annuelle de coupe ou la dépasse. Au Québec, la récolte se situait à environ 74 % de la possibilité annuelle de coupe de 2005 à 2007.

Ratio de la récolte sur la possibilité annuelle de coupe sur les terres publiques par province canadienne¹⁹



Source : Base de données nationale sur les forêts — Contrôle des récoltes (terres de la Couronne)

¹⁸ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004); Bureau du forestier en chef (2006)

¹⁹ Les années de référence varient de 1990 à 2007, selon la province.



Photo : Caroline Couture

Le calcul des possibilités forestières à rendement soutenu vise le maintien d'un approvisionnement constant en bois des usines de transformation.

La conformité de la récolte à la possibilité annuelle de coupe est, dans la plupart des cas, évaluée périodiquement plutôt qu'annuellement²⁰. Même si les taux de possibilité annuelle de coupe ne peuvent être dépassés pendant la période réglementée (5 à 10 ans dans la plupart des cas), la récolte annuelle peut parfois être supérieure à la possibilité annuelle de coupe (dans le cas de récolte de peuplements touchés par une perturbation naturelle, par exemple).

Les composantes de la durabilité

L'aménagement forestier durable impose la considération de l'ensemble des composantes de la forêt. L'aménagiste doit donc prendre en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux dans l'évaluation des possibilités forestières.

Le respect de l'environnement

Les règlements et les directives du Ministère définissent les mesures de protection de l'environnement à respecter (maintien de bandes riveraines, protection d'habitats fauniques, etc.).

Les possibilités forestières pour la période 2000-2005 viennent des calculs effectués en 1998 à partir des données disponibles à cette époque. Le Ministère ne les a pas réajustées durant cette période pour tenir compte des changements de vocation de certaines superficies à la suite de l'ajout des mesures de conservation (création d'aires protégées, par exemple) et des nouvelles règles de répartition des coupes²¹. Les possibilités forestières sont toutefois réévaluées tous les cinq ans pour intégrer ces nouvelles mesures.

Le maintien des avantages économiques

Depuis 1986, le calcul des possibilités forestières fondées sur le rendement soutenu vise le maintien d'un approvisionnement constant en bois des usines de transformation. La Commission Coulombe a suggéré des taux de récolte variables déterminés en considérant la valeur du bois pour générer des avantages économiques supplémentaires.

L'exploitation des produits forestiers non ligneux et des services environnementaux fournit d'autres avantages économiques. L'impact des taux de récolte forestière sur ces avantages n'a toutefois pas été considéré dans la détermination des possibilités forestières.

²⁰ Conseil canadien des ministres des forêts (2006)

²¹ Grimard (2009)

La prise en compte des valeurs de la société

Les valeurs de la société influencent le choix des affectations du territoire et s'expriment lors des consultations du public sur la gestion des forêts. Toutefois, l'apport de ces démarches au calcul des possibilités forestières n'a pas été démontré pour la période 2000-2005.

Les choix d'affectation du territoire

Le gouvernement du Québec définit les orientations d'utilisation et de protection du territoire public dans les plans d'affectation du territoire. Réalisés au début des années 1980, les premiers plans indiquaient surtout les utilisations courantes du territoire. Aujourd'hui, les gestionnaires ont davantage besoin d'un instrument qui leur donne une vision intégrée de l'utilisation actuelle et future du territoire public²².

Le Ministère élabore actuellement de nouveaux plans en utilisant une approche d'affectation adoptée en 2005 à la suite des consultations publiques. En attendant ces plans, des mesures réglementaires définissent les affectations territoriales à inclure dans les calculs des possibilités forestières (par exemple, les habitats protégés comme les héronnières et les sites de villégiature regroupée).

Les consultations du public

Les consultations ont permis au public et aux organismes intéressés de faire part de leurs préoccupations sur la gestion des forêts. Cependant, la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources demeure litigieuse²³.

Le régime forestier prévoyait la consultation du public avant l'approbation des plans généraux d'aménagement forestier 2000-2008. Ces plans, qui intégraient les résultats du calcul des possibilités forestières, date de la fin des années 1990. Ainsi, pour la période 2000-2008, la consultation du public et la participation des parties intéressées ont eu lieu après le calcul des possibilités forestières et la détermination des objectifs et des stratégies d'aménagement. Depuis 2001, les industriels invitent les tiers à participer aux modifications des plans.

Des attentes difficiles à considérer

La Commission Coulombe a fait répertorier les attentes des utilisateurs de la forêt²⁴. Un grand nombre de ces attentes (341) ont une influence directe sur le calcul des possibilités forestières. De ce nombre, 3 % sont pris en compte par Sylva II, 54 % pourraient l'être en fonction des capacités du logiciel et 36 % pourraient l'être par d'autres outils ou méthodes. Intégrer ces attentes implique souvent un zonage du territoire, une répartition spatiale des activités de récolte et des choix de stratégies sylvicoles différentes.

Un rôle accru pour les milieux régionaux

Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, mises en place en 2005, joueront un rôle accru dans les choix d'aménagement et de protection du territoire. Ces commissions doivent élaborer des plans de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PDIRT) pour 2010. Ces démarches contribueront à la prise en compte des valeurs de la société dans l'évaluation des possibilités forestières futures.

Des actions gouvernementales**Un plan d'action**

Le Ministère a établi un plan d'action pour remédier aux lacunes signalées dans le Rapport du Vérificateur général du Québec de 2002. En 2004, le Ministère a créé un comité scientifique devant identifier les sources d'imprécision du calcul²⁵. Les inventaires forestiers et les modèles de croissance utilisés contribuent à cette imprécision. Les hypothèses d'aménagement influent aussi sur les calculs. Malgré tout, le comité considérait la méthode de calcul raisonnable. De plus, le comité percevait positivement la reprise du calcul aux cinq ans.

Forestier en chef

Le gouvernement a créé la fonction de Forestier en chef en 2005, à la suite des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'alors a transféré la responsabilité de déterminer les possibilités forestières au Forestier en chef. Cette décision a permis de séparer l'attribution de la matière ligneuse du calcul des possibilités forestières.

²² MRNF (2005)

²³ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004); Bureau du forestier en chef (2009); Grimard (2009)

²⁴ Centre collégial de transfert de technologie en foresterie (CERFO) (2004)

²⁵ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2004)

Transfert de responsabilités**Possibilités forestières 2000-2008**

En 1998, les industriels forestiers ont effectué les calculs des possibilités forestières pour la période 2000-2005. Le Ministère a validé ces calculs en 1999. En 2006, à la suite des recommandations de la Commission Coulombe, le Ministère décidait de les ajuster administrativement à la baisse jusqu'en 2008.

Possibilités forestières 2008-2013

Le Ministère a calculé les possibilités forestières pour la période 2008-2013 et a remis ses résultats au Forestier en chef en 2006. Ce dernier a utilisé un processus de validation pour évaluer les possibilités à partir des données du Ministère. En décembre 2006, le Forestier en chef a déterminé les possibilités forestières pour la période 2008-2013. Par la suite, il a repris le calcul avec de nouveaux outils pour le territoire de l'Entente sur une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, puisque le logiciel Sylva II ne suffisait pas à prendre en compte les modalités spatiales de cette entente.

Nouvelles orientations

Le Bureau du forestier en chef a défini de nouvelles orientations en matière de calcul des possibilités forestières. Notons le recours à l'optimisation qui allie capacité d'analyse accrue et efficacité ainsi que l'implantation graduelle de nouveaux modèles de croissance plus modernes et plus robustes. Le recours à de nouveaux outils et modèles répond à plusieurs recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Ces outils et ces modèles serviront à évaluer les possibilités forestières en vigueur à partir de 2013.

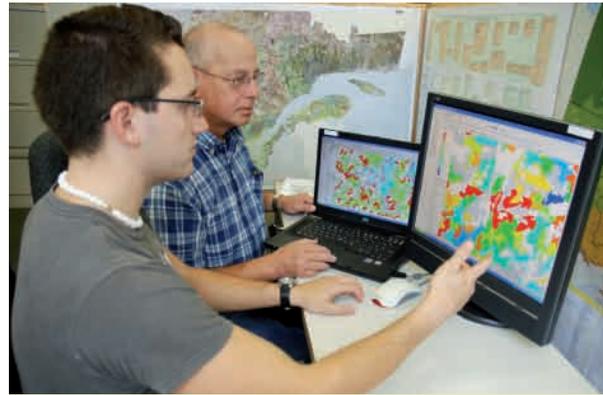
Les outils de calcul**Sylva**

Le logiciel Sylva I, élaboré par le Ministère, a servi au calcul des possibilités forestières pour les périodes 1990-1995 et 1995-2000. Les aménagistes ont utilisé une version améliorée, Sylva II, en 1998 pour réaliser les calculs pour la période 2000-2005.

Horizon CPF et Woodstock/Stanley

Dorénavant, le Bureau du forestier en chef utilisera un nouvel outil, Horizon CPF, pour automatiser et structurer les intrants servant au calcul des possibilités forestières. La suite logicielle Woodstock/Stanley de Remsoft constitue le moteur de l'environnement Horizon CPF. Elle a fait ses preuves dans plusieurs provinces canadiennes et ailleurs dans le monde. Woodstock/Stanley présente l'avantage de considérer :

- les variables économiques, sociales et environnementales comme des objectifs, des contraintes ou des variables de suivi;
- l'impact de la répartition des interventions en forêt (spatialisation) sur les possibilités forestières.



Le Bureau du forestier en chef utilisera un nouvel outil qui permettra d'évaluer l'impact de la répartition des interventions en forêt (spatialisation) sur la possibilité forestière.

Conclusion

Le taux de récolte est un élément clé de l'aménagement forestier durable. Une remise en question des taux de récolte de bois sur les terres publiques a marqué la période 2000-2008. L'évaluation des possibilités forestières dans un cadre d'aménagement forestier durable comporte de nombreux défis à relever pour mieux tenir compte des objectifs environnementaux et économiques ainsi que des attentes de la société.

CRITÈRE 15**Récolte annuelle de bois jugée durable****OBJECTIF**

Déterminer un taux de récolte annuelle de bois qui reflète les valeurs de la société, maintient les avantages multiples de la forêt et respecte la capacité des écosystèmes

ÉVALUATION

État	Tendance	Information
 Moyen	 À la hausse	 Partielle

**Faits saillants**

- ✓ Le volume de bois récolté sur les terres publiques a atteint ses plus hauts taux de 1995 à 2005;
- ✓ La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise tenue en 2004 a conclu à la surexploitation des forêts;
- ✓ Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a réduit les autorisations de récolte à partir de 2005 à la suite des recommandations de la Commission Coulombe;
- ✓ Le gouvernement a créé la fonction de Forestier en chef en 2005. Le Forestier en chef a désormais la responsabilité d'évaluer les possibilités forestières. Les possibilités pour la période 2008-2013 comportent une réduction supplémentaire;
- ✓ Les évaluations des possibilités forestières de 2000 à 2008 ne prévoyaient pas de marge de manœuvre pour tenir compte des nombreuses sources d'incertitudes. La réévaluation des possibilités forestières tous les cinq ans contribue toutefois à gérer ces incertitudes;
- ✓ Les baisses de possibilité forestière ont plusieurs causes, dont l'augmentation des superficies affectées à la conservation, l'amélioration des connaissances, les nouvelles règles de répartition des coupes, l'inexactitude dans l'estimation de la croissance de certaines forêts et l'imprécision ou le manque de données;
- ✓ L'intégration des objectifs environnementaux et des valeurs de la société dans l'évaluation des possibilités forestières comporte de nombreux défis.

Défis à relever

- ➔ Démontrer que les possibilités forestières atteignent les objectifs du développement durable
- ➔ Intégrer dans le calcul des possibilités forestières les variables économiques telles que la valeur des bois et les avantages économiques des produits forestiers non ligneux et des services environnementaux
- ➔ Démontrer que l'évaluation des possibilités forestières intègre les résultats de la participation du public, des parties intéressées et des Premières Nations
- ➔ Pour favoriser des choix éclairés, documenter les effets des différents scénarios d'aménagement (objectifs, stratégies, mesures de protection et de mise en valeur, etc.) sur les possibilités forestières
- ➔ Documenter les sources d'incertitudes (les perturbations naturelles par exemple) afin de mieux les prendre en compte dans la détermination du calcul des possibilités forestières

Lectures suggérées

Entente sur une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (2002). Waskaganish, Qc, 108 p.
http://ccqf-cqfb.ca/commun/PDF_fr/ENRQC.pdf (consulté le 30 septembre 2009)

Sources des données

Alvarez, E. (2008). Influence d'un siècle de récolte forestière dans la forêt mélangée tempérée de la Mauricie. Thèse de doctorat, Université Laval, Québec, Qc, 171 p.

Base de données nationale sur les forêts — Contrôle des récoltes (terres de la Couronne)
http://nfdp.cfm.org/data/tab23_f.php (consulté le 30 septembre 2009)

Bernier, P., Leduc, A. et F. Raulier (2007). Repenser le rendement soutenu dans la foresterie québécoise. L'Aubelle, 152 : 11-12.

Bureau du forestier en chef (2006). Possibilités annuelles de coupe des unités d'aménagement forestier (UAF) pour la période 2008-2013. Roberval, Qc.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/FR/UAF/index.html (consulté le 2 juin 2009)

Bureau du forestier en chef (2008). Résultats des travaux d'analyse sur la possibilité forestière 2008-2013 applicables au territoire couvert par l'Entente « Paix des Braves ». Roberval, Qc, 56 p.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/fichiers/documents/resultats/uaf/Presentation_Nord-du-Quebec_FEC_V14C.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Bureau du forestier en chef (2009). Résultats des groupes de discussion. Roberval, Qc, 40 p.
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Groupes_discussion.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

Centre collégial de transfert de technologie en foresterie (CERFO) (2004). Analyse des problématiques sur les calculs de la possibilité forestière. Rapport final présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc.
www.commission-foret.qc.ca/mandats-ext.htm (consulté le 2 juin 2009)

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004). Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc, 307 p.
www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm (consulté le 2 juin 2009)

Conseil canadien des ministres des forêts (2006). Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada. Bilan national 2005. Ottawa, Ont., 162 p.

www.cfm.org/ci/rprt2005/C&I_f.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Côté, M. (2003). Dictionnaire de la foresterie. Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Québec, Qc, 744 p.

Grimard, F. (2009). Rapport d'analyse d'écart sur l'aménagement forestier durable au Québec pour la période 2000-2008. Présenté au Forestier en chef. GFG-Camint, Québec, Qc, 88 p.

www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Analyse_ecarts_2008.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

Luckert, M.K. et T. Williamson (2005). Should sustained yield be part of sustainable forest management? Canadian Journal of Forest Research, 35 : 356-364.

<http://article.pubs.nrc-cnrc.gc.ca/ppv/RPViewDoc?issn=12086037&volume=35&issue=2&startPage=356> (consulté le 2 juin 2009)

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (2004). Rapport détaillé du comité scientifique chargé d'examiner le calcul de la possibilité forestière. Direction de la recherche forestière, Québec, Qc, 376 p.
www.mrmf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/calcul-possibilite-forestiere-integrale.pdf (consulté le 2 juin 2009)

MRNF (2005). Pour un développement harmonieux et durable du territoire public. La nouvelle approche d'affectation du territoire public. Québec, Qc, 25 p.

www.mrmf.gouv.qc.ca/publications/territoire/consultation/nouvelle-approche-2005.pdf (consulté le 2 juin 2009)

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (1996). Manuel de foresterie. Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, Qc, 1428 p.

Stein, A. et G. Lavoie (2003). Le régime forestier québécois, une gestion durable en constante évolution. Mémoire soumis au XII^e Congrès forestier mondial. Québec, Qc.

www.fao.org/DOCREP/ARTICLE/WFC/XII/1007-C2.HTM#fn1 (consulté le 30 septembre 2009)

Vérificateur général du Québec (2002). Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002. Tome II. Québec, Qc, 297 p.

www.vgq.gouv.qc.ca/publications/rapp_2002_2/Rapport/Index.html (consulté le 2 juin 2009)

CRITÈRE 16

Emplois directs, indirects et induits



OBJECTIF

Soutenir et diversifier les emplois pour le bien-être des collectivités

La stabilité des emplois directs, indirects et induits contribue au bien-être des populations et des municipalités. Les emplois directs découlent de la production des biens et des services. Les emplois indirects proviennent des fournisseurs (transport, énergie, services, etc.). Les emplois induits résultent des revenus issus des emplois directs et indirects retournés dans l'économie par la consommation (vêtements, aliments, etc.). Les multiples crises forestières des dernières années ont entraîné des pertes d'emplois considérables à tous les niveaux.

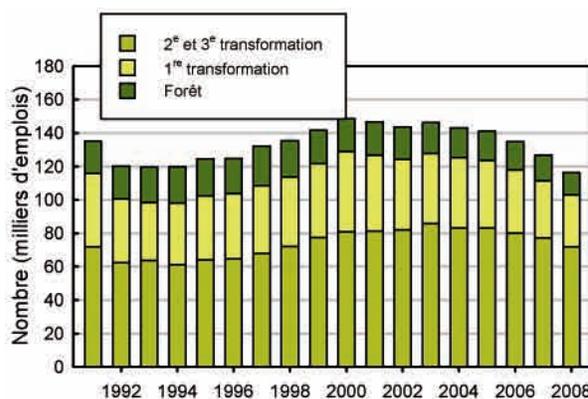
Les produits forestiers ligneux

En 2008, un emploi direct sur quatre du secteur manufacturier québécois provenait de l'industrie forestière, soit 116 000 travailleurs¹. Les activités en forêt² représentent 12 % des emplois, la première transformation, 26 % et la deuxième et troisième transformation, 62 %. Pour chaque emploi direct créé dans l'industrie forestière, d'autres emplois indirects et induits sont aussi générés dans l'industrie du transport, des produits chimiques, des produits d'emballage et de l'énergie.

Pertes d'emplois

Le nombre d'emplois dans le secteur forestier ne cesse de décroître depuis 2000; 32 000 emplois ont été perdus, dont 94 % de 2003 à 2008. Environ 6 000 emplois ont été perdus en forêt, 17 000 dans la première transformation et 9 000 dans la deuxième et troisième transformation.

Évolution du nombre d'emplois de l'industrie forestière québécoise de 1991 à 2008



Source : MRNF — INDI — Emplois liés aux ressources forestières

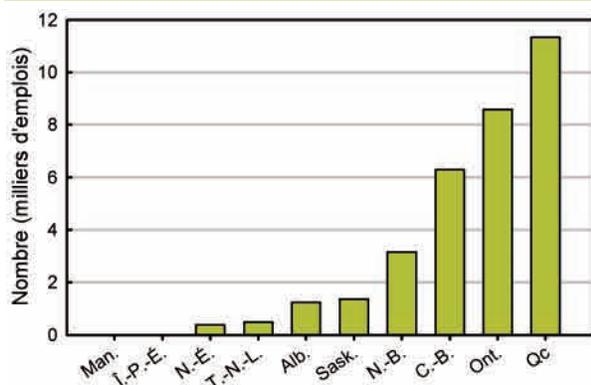
À l'échelle canadienne, les pertes d'emplois ont été plus marquées au Québec que dans les autres provinces. De 2003 à 2008, près du tiers des mises à pied au Canada dans le secteur forestier l'ont été au Québec. Au cours de cette période, la province a connu 11 329 mises à pied sur un total de 32 880 au Canada³. Entre la mise à pied et l'obtention d'un nouvel emploi, le temps d'attente peut s'étirer parfois sur une longue période. Bien que certains travailleurs s'orientent vers d'autres secteurs d'activité (le secteur minier, par exemple), les compétences recherchées ne correspondent pas toujours à celles des travailleurs mis à pied. De plus, les nouveaux postes ne se trouvent pas nécessairement dans les régions touchées par la crise forestière.

¹ MRNF — INDI — Emplois liés aux ressources forestières

² Les activités pratiquées en forêt ont trait à l'exploitation forestière, à la foresterie et aux activités de soutien à la foresterie. On trouve dans cette rubrique des activités telles que la récolte ligneuse, la sylviculture, l'élaboration de plans d'aménagement forestier, la lutte contre les incendies de forêt, etc.

³ Chambre des communes du Canada (2008)

Nombre de mises à pied dans le secteur forestier canadien par province de janvier 2003 à janvier 2008

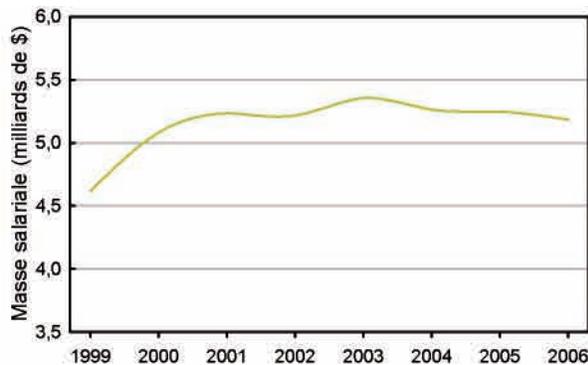


Source : Chambre des communes du Canada (2008)

Masse salariale

En 2006, la masse salariale du secteur forestier québécois s'établissait à plus de 5 milliards de dollars. Cela représentait 25 % des salaires du secteur manufacturier⁴. Cependant, de 2003 à 2006, elle a diminué de 3 % à la suite de suppressions d'emplois.

Évolution de la masse salariale de l'industrie forestière québécoise de 1999 à 2006



Sources : MRNF (2008; 2009)

Instabilité de la main-d'œuvre

Certains domaines du sous-secteur de la récolte forestière peinent à attirer la relève et à garder leurs travailleurs. Les raisons sont multiples : l'aspect saisonnier des emplois, l'éloignement du lieu de travail, les exigences physiques du travail et le manque de valorisation du métier. Aussi, l'instabilité de la main-d'œuvre s'explique par l'absence de contrats de longue durée; cela crée un taux de roulement élevé des travailleurs, ce qui rend difficile la formation des employés et ouvre la porte à des travailleurs peu qualifiés.

⁴ MRNF (2009)



Photo : MRNF

Certains domaines du sous-secteur de la récolte forestière peinent à garder leurs travailleurs en raison de l'aspect saisonnier des emplois, l'éloignement du lieu de travail et les exigences physiques du travail.

L'industrie forestière devra relever plusieurs défis pour attirer une main-d'œuvre jeune et qualifiée. Les inscriptions diminuent dans les centres de formation professionnelle, les collèges (-68 %) et les universités (-70 %)⁵.

Par ailleurs, la crise forestière a eu des répercussions considérables sur les sous-traitants. Plusieurs entrepreneurs ont fait faillite⁶. En 2007, les entrepreneurs forestiers pour la récolte du bois étaient employeurs ou superviseurs immédiats d'environ 5 200 employés⁷.

Qualification de la main-d'œuvre

La qualification de la main-d'œuvre contribue à une amélioration de la productivité du travail. Cette dernière peut être évaluée par la valeur ajoutée par heure travaillée⁸. En récolte forestière, le Québec affiche de faibles performances en comparaison de l'Ontario. Le manque de qualification de sa main-d'œuvre explique en partie les écarts observés. Le secteur souffre de la

⁵ Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2008)

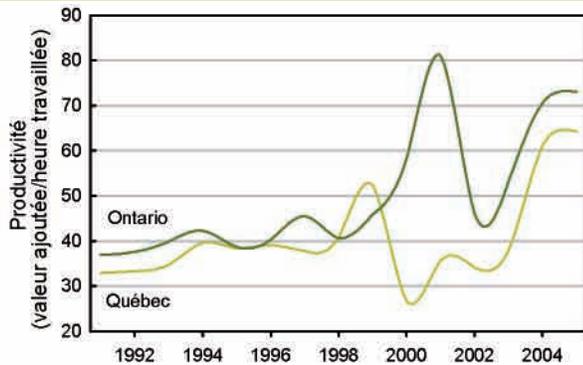
⁶ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004)

⁷ Luc Label, Université Laval, communication personnelle; Programme de recherche sur les entrepreneurs forestiers de récolte et de transport (2007); Association des propriétaires de machinerie forestière du Québec (2008)

⁸ La valeur ajoutée par heure de travail est la richesse générée par heure travaillée.

pénurie de main-d'œuvre spécialisée en sylviculture en raison des conditions de travail, de la courte durée des contrats (entre les détenteurs de CAAF et les entrepreneurs forestiers) et de l'insuffisance d'investissements dans la formation⁹.

Évolution de la productivité du travail en foresterie au Québec en comparaison de l'Ontario de 1991 à 2005



Source : MRNF (2008)

Vieillessement de la main-d'œuvre

Le vieillissement de la population amplifie le problème lié à la main-d'œuvre et en limite la capacité de remplacement. Plus de la moitié de la main-d'œuvre avait plus de 45 ans en 2006, contre le tiers en 2000. La proportion de travailleurs de plus de 55 ans est passée de 10 à 20 % en six ans¹⁰.

Les produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux offrent un potentiel d'emploi : les industries du sirop d'érable et du bleuet en témoignent. Le plus souvent, il s'agit d'emplois saisonniers qui procurent aux exploitants des revenus d'appoint¹¹. En 2005, 60 entreprises manufacturières de produits de l'érable ont contribué à la création ou au maintien de 460 emplois directs au Québec¹². L'industrie du bleuet emploie au moins 1 150 travailleurs saisonniers dans les régions. À elles seules, les entreprises de congélation emploient 800 travailleurs¹³.

Répartition des emplois de l'industrie du sirop d'érable par région

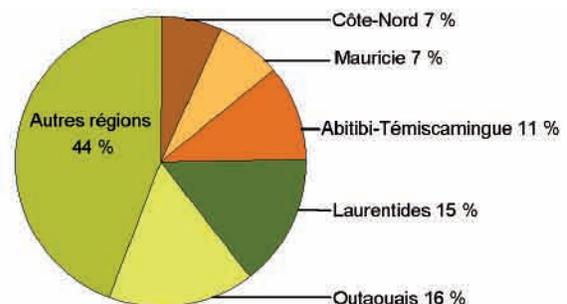
Région administrative	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Part d'emploi
Chaudière-Appalaches	15	156	34 %
Centre-du-Québec	11	78	17 %
Bas-Saint-Laurent	8	55	12 %
Estrie	8	51	11 %
Montérégie	7	8	2 %
Autres	11	112	24 %
Total	60	460	100 %

Source : Labrecque (2005)

Les activités récréatives et fauniques

Les activités récréatives participent à la création d'emplois. Le tourisme lié à la faune et à la forêt concourent à l'emploi de plus de 32 000 travailleurs (équivalent temps complet) dans les régions. La masse salariale de ce secteur atteignait 818 millions de dollars en 2004¹⁴. La même année, la chasse, la pêche, l'observation et la photographie de la faune se partageaient l'emploi de 3 400 travailleurs (équivalent temps complet) et ont généré une masse salariale de 53 millions de dollars¹⁵. Les régions de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Mauricie et de la Côte-Nord détiennent 56 % de ces emplois.

Répartition des emplois liés au tourisme faunique par région



Source : Bouchard (2007)

⁹ Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (2004)

¹⁰ Grenier (2007)

¹¹ Se référer au critère 13 sur la valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux.

¹² Labrecque (2005)

¹³ Perret (2008)

¹⁴ MRNF — La faune et la nature en chiffres

¹⁵ Bouchard (2007)



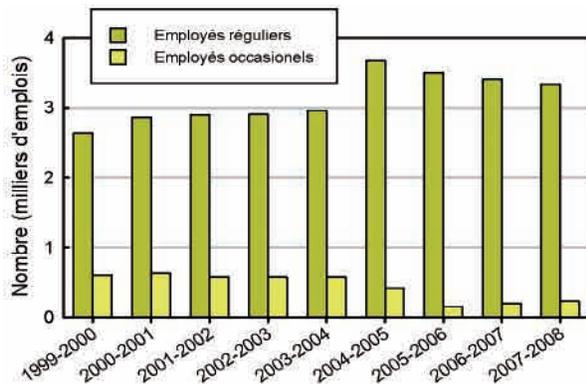
Photo : Jean-François Bergeron/ENVIRO FOTO

La chasse, la pêche, l'observation et la photographie de la faune participent à la création d'emplois.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Le nombre d'emplois réguliers au ministère des Ressources naturelles et de la Faune atteignait 3 330 personnes au 31 mars 2008¹⁶. Depuis sa création sous sa forme actuelle en 2005, les effectifs réguliers du Ministère ont diminué de 174 travailleurs, soit une baisse de 5 %.

Évolution du nombre d'emplois au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de 1999 à 2008



Sources : MRNF (1999 à 2008)

Le rôle du gouvernement

Programme de création d'emplois en forêt

Le gouvernement a entrepris des mesures pour soutenir l'emploi et la formation. Depuis 1987, le Programme de création d'emplois en forêt, administré par la société Rexforêt, vise la création d'emplois en aménagement forestier et le développement économique en région. Ce programme s'adresse aux coopératives forestières,

¹⁶ MRNF (1999 à 2008)

aux communautés autochtones, aux entreprises privées ainsi qu'à tout organisme ou entreprise du domaine de l'exploitation et de l'aménagement forestiers. De 2000 à 2008, le gouvernement du Québec a annoncé plus de 156 millions de dollars dans le cadre du Programme de création d'emplois en forêt¹⁷. En 2007-2008, plus de 370 emplois ont été créés¹⁸. Toutefois, l'insuffisance de données quantitatives et qualitatives sur différents indicateurs de l'emploi rend difficile une évaluation éclairée de la politique du gouvernement en matière d'emploi.

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Mis en place en 1995, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier¹⁹ vise plusieurs objectifs : l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier, l'accroissement de la production forestière, la création d'emplois en région, le développement économique des communautés autochtones, etc. De 2000 à 2008, le gouvernement a investi plus de 197 millions de dollars dans le cadre de ce programme¹⁸. Le nombre d'emplois créés ou maintenus a été de 8 022 travailleurs en 2007-2008²⁰. Parmi ces emplois, 86 % avaient une durée moyenne estimée à 21,3 jours.



Photo : MRNF

Le gouvernement soutient l'emploi et la formation dans le secteur forestier par différents programmes.

¹⁷ MRNF — Programmes forestiers 2001-2002; MRNF — Investissement 2006-2007 pour la mise en valeur du milieu forestier; MRNF — Programme de création d'emplois en forêt (communiqué de presse)

¹⁸ MRNF — Compilation interne

¹⁹ MRNF — Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (communiqué de presse)

²⁰ Il s'agit d'emplois estimés (MRNF — Compilation interne).

Soutien aux travailleurs du secteur forestier

Pour soutenir les travailleurs du secteur forestier, le gouvernement a annoncé un budget global de 101,3 millions de dollars de 2005 à 2010. Au 31 décembre 2008, 51 % du budget avait été engagé. Ce financement s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de consolidation et de diversification des emplois du secteur forestier.

Programmes de soutien aux travailleurs du secteur forestier

Programme	Budget annoncé pour la période 2005-2010 (millions de \$)	Montants engagés le 31 décembre 2008 (millions de \$)
Entente Canada/Québec pour les travailleurs âgés	2,5	1,2
Soutien aux travailleurs forestiers, annonce de mars 2006	44,0	50,4
Soutien aux travailleurs forestiers, Plan d'urgence d'octobre 2006	54,8	
Total	101,3	51,6

Sources : MRNF — Compilation interne; MRNF — Plan de soutien au secteur forestier (2006); Ministère des Finances du Québec (2007)

Programme pour les autochtones

Le Programme de création d'emplois en forêt comporte un volet de formation et d'accompagnement pour les autochtones²¹. Ce volet prévoit une contribution financière pour développer des activités économiques durables et faciliter la création d'emplois chez les jeunes autochtones. De 2002 à 2007, les déboursés, les aides et les dépenses dans le cadre de ce programme atteignaient 7,2 millions de dollars²². Toutefois, une évaluation d'efficacité reste à faire pour mesurer son effet réel.



Photo : Coopérative agro-forestière de Pointe-Bleue

Le Programme de création d'emplois en forêt facilite l'insertion des jeunes autochtones sur le marché du travail.

Conclusion

Le maintien et la création d'emplois dans le secteur forestier contribuent non seulement à garantir aux ménages des revenus stables, mais aussi à favoriser l'essor économique des régions. D'importantes mesures de relance de l'activité économique et de diversification des emplois s'avèrent nécessaires afin de redonner au secteur la vigueur essentielle à la reprise.

²¹ MRNF — Programme de création d'emplois en forêt (communiqué de presse)

²² Secrétariat aux affaires autochtones — Publications et documentation

CRITÈRE 16

Emplois directs, indirects et induits

OBJECTIF

Soutenir et diversifier les emplois pour le bien-être des collectivités

ÉVALUATION

État
Moyen

Tendance
À la baisse

Information
Partielle



Faits saillants

- ✓ Le secteur forestier contribue à la création ou au maintien de plus de 116 000 emplois au Québec;
- ✓ Le secteur forestier québécois connaît des pertes massives d'emplois en forêt, dans la première transformation ainsi que dans la 2^e et 3^e transformation en raison de la crise qui touche le secteur;
- ✓ Le vieillissement des travailleurs et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée représentent des contraintes à la croissance du secteur;
- ✓ Plusieurs programmes gouvernementaux soutiennent les emplois forestiers, mais leur efficacité reste à démontrer.

Défis à relever

- ➔ Miser davantage sur la qualification de la main-d'œuvre en forêt, dans la première transformation, dans les produits forestiers non ligneux et les services environnementaux
- ➔ Favoriser la relève par des programmes incitatifs
- ➔ Inciter les entreprises forestières à favoriser les contrats de longue durée avec les entrepreneurs forestiers pour une stabilisation de la main-d'œuvre en forêt
- ➔ Mettre au point un suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des emplois du secteur forestier

Lectures suggérées

Association des propriétaires de machinerie forestière du Québec (2008). L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts. Commission de l'économie et du travail, Québec, Qc, 11 p.

www.apmfq.com/fichiers/Memoire_APMFQ.pdf (consulté le 15 septembre 2009)

Comité interministériel sur le développement de la main-d'œuvre en aménagement forestier (2001). Développement de main-d'œuvre en aménagement forestier. Québec, Qc, 83 p.

www.csmoaf.com/pdf/etudes/RAPPORT.pdf (consulté le 15 septembre 2009)

Conseil de l'industrie forestière du Québec (2007). Sommet sur l'avenir du secteur forestier. Québec, Qc, 75 p.

www.cifq.qc.ca/imports/ewe/pdf_47599187d7ded.pdf (consulté le 15 septembre 2009)

MRNF — Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-programme.jsp (consulté le 12 avril 2009)

Sources des données

Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (2004). Mémoire déposé à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc, 21 p.

http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/Sites/18343262/doc_251_pro_AETSQ.pdf (consulté le 12 avril 2009)

Association des propriétaires de machinerie forestière du Québec (2004). Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc, 6 p.

www.commission-foret.qc.ca/memoires/doc_219_pro_APMFQ.pdf (consulté le 11 septembre 2009)

Bouchard, P. (2007). Le tourisme lié à la faune : une contribution significative à l'économie régionale. MRNF, Direction de la recherche sur la faune, Québec, Qc, 16 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-faune.pdf (consulté le 12 avril 2009)

Chambre des communes du Canada (2008). L'industrie forestière canadienne : reconnaître les défis et les possibilités. Canada, 65 p.

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2008). Projet de plan d'action annuel 2008-2009. Québec, Qc, 20 p.

www.csmoaf.com/new/pdf/pla_action/comite_plan08_09.pdf (consulté le 12 avril 2009)

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004). Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Québec, Qc, 307 p.

www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm (consulté le 2 juin 2009)

Grenier, A. (2007). Le marché du travail et l'emploi sectoriel au Québec 2007-2011. Gouvernement du Québec, Direction du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie de l'information sur le marché du travail et Emploi-Québec, Québec, Qc, 86 p.

www.cetech.gouv.qc.ca/publications/pdf/Le_marche_du_travail_et_l_emploi_sectoriel_au_Quebec_2007_2011.pdf (consulté le 12 avril 2009)

Labrecque, J. (2005). Industries acéricoles : constats et perspectives. Québec, Qc, 14 p.

www.agrireseau.qc.ca/erable/documents/Industrie%20ac%C3%A9ricole%20-%20constats%20et%20perspectives-Julie%20Labrecque.doc (consulté le 12 avril 2009)

Ministère des Finances du Québec (2007). Discours sur le budget 2006-2007 : Miser sur le développement économique et durable, Québec, Qc, 4 p.

www.finances.gouv.qc.ca/documents/communiqués/fr/communiqué4.pdf (consulté le 12 avril 2009)

MRNF (1999-2000; 2000-2001; 2001-2002; 2002-2003; 2003-2004; 2004-2005; 2005-2006; 2006-2007; 2007-2008). Rapports annuels. Québec, Qc.

MRNF — INDI — Emplois liés aux ressources forestières

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres_indicateurs/5/535/535.asp (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — Investissement 2006-2007 pour la mise en valeur du milieu forestier www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-investissements.jsp (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — La faune et la nature en chiffres

www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — Plan de soutien au secteur forestier (2006)

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/evolution/evolution-soutien.jsp (consulté le 12 avril 2009)

MRNF — Programme de création d'emplois en forêt (communiqué de presse) www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-forets-detail.jsp?id=6354 (consulté le 11 septembre 2009)

MRNF — Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (communiqué de presse)

www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-forets-detail.jsp?id=6270 (consulté le 11 septembre 2009)

MRNF — Programmes forestiers 2001-2002

www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=1718 (consulté le 11 septembre 2009)

MRNF (2008). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2008. Gouvernement du Québec, Québec, Qc, 483 p.

MRNF (2009). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2009. Gouvernement du Québec, Québec, Qc, 483 p.

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/stat_edition_complete/complete.pdf (consulté le 12 avril 2009)

Perret, A. (2008). Le bleuet (myrtille) du Lac-Saint-Jean : une potentielle AOC au Québec? AGRIDEA Lausanne, Suisse, 6 p.

www.db-acw.admin.ch/pubs/ch_08_pub_RSVAH_40_5_317-322_f.pdf (consulté le 12 avril 2009)

Programme de recherche sur les entrepreneurs forestiers de récolte et de transport (2007). Synthèse des résultats du sondage PREFORT. Québec, Qc, 28 p.

www.prefort.ulaval.ca/documents/Resume_sondage.pdf (consulté le 12 avril 2009)

Secrétariat aux affaires autochtones — Publications et documentation

www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications.htm (consulté le 27 juillet 2009)

CRITÈRE 17

Certification forestière



OBJECTIF

Promouvoir l'aménagement forestier durable par la certification

L'accroissement des préoccupations environnementales et la demande des consommateurs pour un commerce respectueux de l'aménagement forestier durable ont permis l'émergence d'une certification forestière indépendante. Ainsi, la certification trouve une place de choix comme un outil de promotion des performances économiques, sociales et environnementales en aménagement forestier. Avec le temps, de nombreux acteurs (entrepreneurs forestiers, investisseurs, entreprises forestières) ont adopté cet outil. La certification forestière contribue à améliorer la gestion forestière, car elle permet une évaluation rigoureuse de la performance avec des critères définis dans des normes d'aménagement forestier durable.

Un instrument pour améliorer la gestion

La certification forestière vise à démontrer au consommateur que le bois récolté provient de forêts aménagées de façon durable. Elle implique la vérification indépendante des pratiques d'aménagement forestier en fonction de normes établies. La certification favorise l'amélioration continue, la durabilité et la gestion par objectif.

Les normes de certification

Certification forestière et environnementale

Au Québec, les entreprises forestières disposent de trois normes de certification : FSC, SFI et CSA. Ces normes attestent un aménagement forestier durable. La norme ISO 14001, quant à elle, prescrit les exigences relatives au système de gestion environnementale (SGE) des entreprises.

Les normes de certification en aménagement forestier durable

Norme	FSC	SFI	CSA
Logo			
Organisme responsable	Forest Stewardship Council International	Sustainable Forestry Initiative Inc.	Association canadienne de normalisation
Application	Internationale	Canada États-Unis	Canada
Reconnaissance	Internationale par les marchés	PEFC ¹	PEFC
Entrée en vigueur	1993	1994	1996

Source : Adapté du MRNF — La certification forestière

Les virages imposés par la certification

Système de gestion

L'adhésion volontaire à un système de certification exige des changements importants pour une organisation. La venue du système de gestion environnementale (ISO 14001) constitue une base pour l'amélioration continue. Toutefois, ce système n'est pas une norme d'aménagement forestier durable. Il permet aux entreprises forestières d'instaurer une gestion qui tient compte d'une politique environnementale de prise de décision stratégique, de communication, de rédaction de rapports sur l'environnement, de formation des employés, de procédures de vérification, etc². Il représente une bonne assise pour évoluer vers les normes d'aménagement forestier durable (FSC, SFI et CSA).

¹ Le PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) est un cadre mondial d'évaluation et de reconnaissance mutuelle des systèmes nationaux de certification forestière.

² Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable — ISO 14001 — Mise en œuvre



Photo : Caroline Couture

Les auditeurs valident le respect des normes sur le terrain.

Aménagement forestier durable

La certification forestière exige un élargissement des pratiques forestières pour impliquer l'ensemble des acteurs du secteur (industriels, public, autochtones, etc.). En plus, elle comporte des exigences environnementales (conservation de la biodiversité, préservation des sols et de l'eau, maintien des fonctions écologiques, protection des espèces en situation précaire, etc.).

Les avantages de la certification

Des avantages multiples

Les entreprises forestières retirent plusieurs avantages de la certification forestière sur le plan économique, social et environnemental :

- adoption d'une gestion rigoureuse;
- maintien et accroissement de leurs parts de marché;
- accroissement de la compétitivité internationale de l'entreprise;
- démonstration de l'engagement responsable de l'entreprise;

- assurance pour les investisseurs et les consommateurs d'une bonne gestion des forêts;
- établissement d'un dialogue entre les entreprises forestières et les utilisateurs du territoire forestier.

Construction écologique

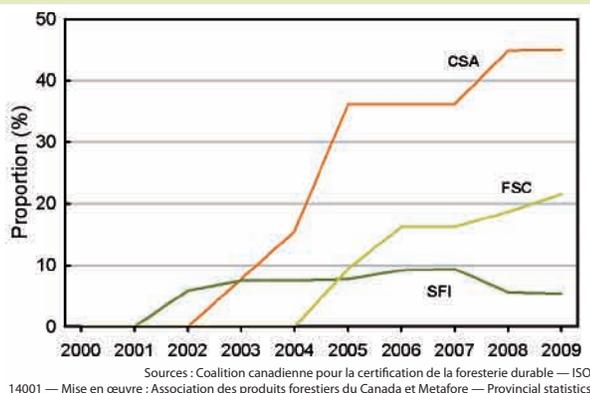
Divers programmes encouragent la construction de bâtiments visant à respecter le concept de développement durable (par exemple, LEED, Maisons écologiques APCHQ, National Green Building Standard). Cette avenue pourrait s'avérer prometteuse pour les entreprises forestières qui s'engagent dans l'aménagement forestier durable par la certification.

Évolution de la certification forestière au Québec

En 2009, 72 % des forêts aménagées du Québec (superficies forestières productives) étaient certifiées selon les normes d'aménagement forestier durable (19,7 millions d'hectares). La norme d'aménagement forestier durable la plus utilisée au Québec demeure le

CSA qui couvre 45 % des forêts aménagées. Les normes FSC et SFI couvrent respectivement 22 % et 5 % des forêts sous aménagement.

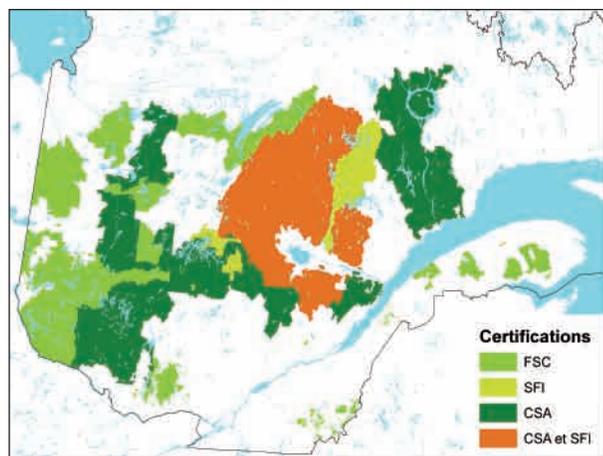
Proportion des forêts aménagées du Québec certifiées selon les normes d'aménagement forestier durable de 2000 à 2009



Localisation des territoires certifiés

Les territoires certifiés se trouvent principalement en forêt publique boréale. Les principales grandes compagnies qui détiennent des certifications forestières sont AbitibiBowater, Domtar, Kruger, Louisiana-Pacific, Norbord, Produits Forestiers Saguenay, Smurfit-Stone, Chantiers Chibougamau et Tembec.

Localisation des territoires certifiés selon une norme d'aménagement forestier durable en juin 2009

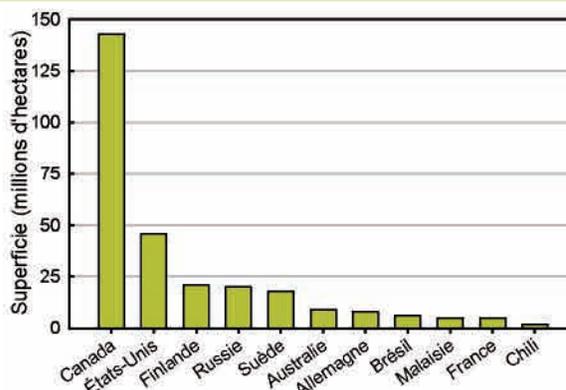


Source : Information fournie par les entreprises forestières

La certification forestière au Canada

À l'échelle de la planète, 25 pays possèdent 85 % des forêts et environ 60 % des forêts mondiales sont concentrées dans seulement sept pays (Fédération de Russie, Brésil, Canada, États-Unis, Chine, Australie et République démocratique du Congo)³. Parmi ces pays, le Canada possède la plus grande superficie forestière certifiée avec 143 millions d'hectares en 2009⁴.

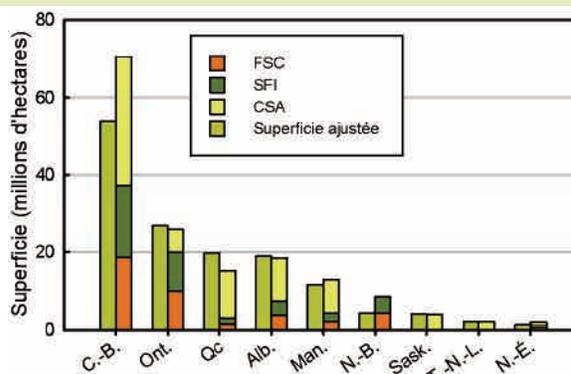
Superficie forestière certifiée des grands pays forestiers du monde en juin 2009



Source : Association des produits forestiers du Canada et Metafore — Certification status : Canada and the globe

De 2000 à 2009, les superficies forestières canadiennes certifiées sont passées de 9,7 à 143 millions d'hectares⁵. Le Québec, avec 20 millions d'hectares de superficies forestières certifiées, se classe au troisième rang, derrière la Colombie-Britannique (54 millions d'hectares) et l'Ontario (27 millions d'hectares).

Superficies certifiées par province canadienne en 2009



Source : Association des produits forestiers du Canada et Metafore — Provincial statistics

³ Forum des Nations Unies sur les forêts (2001)

⁴ Association des produits forestiers du Canada et Metafore — Certification status : Canada and the globe

⁵ Les superficies forestières certifiées ont été modifiées pour tenir compte de la double comptabilité dans les enregistrements.

Écarts entre le régime forestier et les normes de certification

La norme CSA

Le régime forestier québécois prend en compte partiellement certaines dispositions de la norme CSA. La norme suggère que toutes les parties prenantes nécessaires à la prise en compte de l'aménagement forestier durable sur un territoire forestier délimité participent au processus pour que les cibles soient atteintes. Ainsi, lorsqu'une majorité d'entreprises bénéficiaires de CAAF ne participent pas à la certification, l'atteinte des objectifs peut être compromise⁶.

La norme SFI

L'application du régime forestier reste partielle par rapport à certains objectifs de la norme SFI. La norme demande de protéger la biodiversité ainsi que les habitats fauniques. En ce qui a trait à cet objectif, le régime forestier présente des lacunes : les plans ou les programmes de protection des espèces en situation précaire ne couvrent pas toutes les espèces désignées⁷. Les habitats de certaines espèces en situation précaire ne bénéficient d'aucune mesure de protection lors de l'aménagement forestier⁸.

La norme FSC

Durant la période 2000-2008, des incompatibilités existaient entre la législation forestière québécoise et la norme FSC. Par exemple, la présence de plusieurs entreprises sur un même territoire pose problème. Si certains bénéficiaires d'une même unité d'aménagement n'adhèrent pas aux critères FSC, les résultats sont compromis. Certaines caractéristiques essentielles de la forêt peuvent subir des altérations (par exemple, le maintien de la connectivité du couvert forestier, la gestion des chemins d'accès, la sauvegarde des forêts à haute valeur pour la conservation, etc.). Par ailleurs, les standards FSC attribuent un rôle accru aux Premières Nations comparativement au régime forestier. Par exemple, le requérant doit obtenir leur consentement libre et éclairé sur le plan d'aménagement forestier alors que le régime forestier prévoit surtout des mesures de consultation⁹.



Au Québec, les premières certifications FSC en forêt publique ont été obtenues en 2005.

Photo : Tembec

Le rôle du gouvernement

Modifications législatives et réglementaires

De 2000 à 2008, le gouvernement du Québec a amorcé des modifications à ses lois et à ses règlements, ce qui facilite la certification. Pour maintenir l'intégrité forestière, les superficies d'aires protégées ont été augmentées, des projets pilotes d'aménagement écosystémique ont été mis en œuvre et la gestion du réseau routier a été modifiée afin de permettre dans certaines circonstances la fermeture des chemins forestiers.

En 2007, le gouvernement a pris plusieurs engagements pour inciter les entreprises à certifier leur territoire. Ainsi, toutes les entreprises forestières devront démontrer leur gestion responsable et durable du milieu forestier (écoconditionnalité)¹⁰. De plus, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 39 permettant au ministre d'exiger que tous les territoires forestiers aménagés soient certifiés.

Aide financière et technique

Depuis 2002, le gouvernement a soutenu financièrement diverses initiatives visant à développer la certification forestière¹¹. Il a ainsi accordé son appui aux organismes d'élaboration des normes, à des organismes souhaitant recourir à la certification forestière, à des spécialistes afin de documenter des sujets précis, etc.

⁶ Grimard (2007); Environmental paper procurement (2007)

⁷ Grimard (2007)

⁸ Se référer au critère 3 sur les espèces en situation précaire.

⁹ FSC Canada (2004)

¹⁰ Grimard (2009)

¹¹ Jean Legris, MRNF, communication personnelle

Participation à des activités spécifiques

Le gouvernement du Québec a participé aussi à plusieurs activités qui ont trait à la certification forestière et à son implantation dans les entreprises :

- **Comités** — Comité technique de révision des normes CSA Z809-02, CSA Z809-08 et d'élaboration de la norme CSA Z804-07; comité pour l'élaboration des normes FSC; Comité SFI Québec; Tables CSA régionales, etc.
- **Colloques et forum** — « La certification forestière à la croisée des chemins », en 2005, « Vers une démarche concertée pour la certification forestière au Québec », en 2006, et « Le bois dans la construction écologique et la traçabilité des produits forestiers », en 2007.

Conclusion

La certification forestière contribue à une gestion responsable des ressources forestières. De plus en plus, elle s'impose comme une étape essentielle de la conquête des marchés par l'industrie forestière. Elle représente donc une occasion d'améliorer la gestion de l'aménagement forestier et la compétitivité des entreprises forestières du Québec sur les marchés internationaux.

CRITÈRE 17

Certification forestière

OBJECTIF

Promouvoir l'aménagement forestier durable par la certification

ÉVALUATION

État



Bon

Tendance



À la hausse

Information



Adéquate



Faits saillants

- ✓ Au Québec, d'importants efforts ont conduit à la certification de 19,7 millions d'hectares de forêt (72 % de la superficie forestière productive);
- ✓ La certification forestière permet de gérer en fonction de la performance en plus de favoriser l'aménagement forestier durable;
- ✓ La certification forestière favorise le maintien et l'accroissement des parts de marché des entreprises forestières;
- ✓ La construction écologique représente une occasion d'affaires pour les entreprises forestières certifiées;
- ✓ Des écarts existent entre le régime forestier et les normes de certification forestière.

Défis à relever

- ➔ Accroître les superficies forestières certifiées par une incitation accrue à la certification
- ➔ S'assurer que les modifications législatives faciliteront la certification forestière

Lectures suggérées

Brédif, H., Couderc, G. et J. Sturm (2001). Propos indiscrets sur la certification forestière. ENGREF, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, Nancy, France.

<http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/4961> (consulté le 28 avril 2009)

Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable
www.certificationcanada.org (consulté le 2 octobre 2009)

Grimard, F. (2004). La certification forestière au Québec. Présentation pour la Commission d'étude sur les forêts. Québec, Qc, 29 p.

http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/Sites/18343262/presentation_certification.pdf (consulté le 28 avril 2009)

Sources des données

Association des produits forestiers du Canada et Metafore — Certification status : Canada and the globe

www.certificationcanada.org/english/status_intentions/canada.php (consulté le 21 juillet 2009)

Association des produits forestiers du Canada et Metafore — Provincial statistics

www.certificationcanada.org/english/status_intentions/provincial.php (consulté le 2 octobre 2009)

Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable — ISO 14001, Mise en œuvre

www.certificationcanada.org/francais/iso_14001/mise_en_oeuvre.php (consulté le 28 avril 2009)

Environmental paper Procurement (2007). Review of forest certification schemes in Canada. ÉEM Inc., Montréal, Qc, 13 p.

www.greenpressinitiative.org/documents/eemfullreport.pdf (consulté le 7 octobre 2009)

Forum des Nations Unies sur les forêts (2001). Le forum des Nations Unies sur les forêts ouvre ses travaux. Communiqué de presse.

www.un.org/News/fr-press/docs/2001/ENVDEV587.doc.htm (consulté le 28 avril 2009)

FSC Canada (2004). Norme boréale nationale. Groupe de travail du Canada, Canada, 211 p.

www.fsccanada.org/docs/B665C382384CB7B0.pdf (consulté le 28 avril 2009)

Grimard, F. (2007). Rapport d'analyse d'écart entre le régime forestier du Québec et les normes de certification forestière. Présenté au MRNF. GFG Camint, Québec, Qc, 58 p.

Grimard, F. (2009). Rapport d'analyse d'écart sur l'aménagement forestier durable au Québec pour la période 2000-2008. Présenté au Forestier en chef. GFG-Camint, Québec, Qc, 88 p.

www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Analyse_ecarts_2008.pdf (consulté le 14 janvier 2010)

MRNF — La certification forestière

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-certification.jsp (consulté le 28 avril 2009)